

ANNEXE 7 – PREDIAGNOSTIC FAUNE ET FLORE ET ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Département de l'Hérault

SAS L'ABEOURADOU – ZAC de l'Abéouradou

Commune de Murviel-lès-Béziers (34)



**Création d'une zone d'aménagement
concerté**

BZ - 11247

Rédaction : Cabinet NORMECO



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Secteur « Labéouradou » - Murviel-les-Béziers (34)

Version Septembre 2025



NORMECO

8 rue du puech de labade - 34370 CREISSAN - Fanny.secq@live.fr

ANTOINE PUJOL – EXPERT FAUNE

13 rue Marcel Cerdan 66000 Perpignan - antoinepujol8@gmail.com

Table des matières

Préambule	2
Bibliographie	2
Présentation du projet	6
Conditions sorties terrain.....	9
Habitats naturels et Flore.....	9
Méthodologie des relevés floristiques.....	9
Flore relevée sur le secteur d'étude	10
Méthodologie de caractérisation des habitats naturels	11
Description des habitats naturels	13
Note écologique – Volet faune – Contexte et limites de l'étude	18
Données bibliographiques - Zonages écologiques et réglementaires	18
Analyse des données et contexte du site étudié.....	22
Synthèse des enjeux	33
Préconisations	37
Continuités écologiques.....	34
Trames vertes et bleues des documents supra-communaux	34
Trame verte et bleue communale.....	34
Espaces règlementaires	36
Risques naturels et technologiques.....	36

Préambule

Un premier diagnostic écologique a été réalisé en 2021 sur le secteur de « Labéouradou » dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Murviel-les-Béziers. Les enjeux et préconisations issues de cette étude ont été reportés dans l'OAP du secteur. La phase projet est aujourd'hui enclenchée et demande une actualisation des relevés de terrain précédemment réalisés ainsi que des données bibliographiques naturalistes. En effet, la phase projet nécessite la consultation de l'autorité environnementale au cas par cas pour décider du besoin ou non de réaliser une étude d'impact du projet. Cette demande de cas par cas doit s'accompagner d'un diagnostic écologique récent.

Pour rappel, un diagnostic écologique permet d'identifier les enjeux écologiques présents sur le secteur puis de formuler des préconisations spécifiques pour la préservation et l'amélioration de sa biodiversité.

Le diagnostic présente plusieurs phases :

- Appui sur les données des organismes de recensement pour avoir une première approche de l'environnement et sa sensibilité ;
- Phase de terrain pour l'identification des habitats naturels présents et le relevé des espèces rencontrées ;
- Analyse et mise en avant des enjeux écologiques et proposition de mesures en cas d'impact avéré ou pressenti.

Sauf mention contraire, les photos du rapport ont été prises par Fanny SECQ ou Antoine PUJOL.

Bibliographie

Des structures compétentes en écologie (faune, flore et habitats naturels) ont été consultées afin de connaître les éventuels enjeux déjà connus sur les parcelles du projet ou à proximité. Ont ainsi été consultés :

- L'INPN : L'Institut National pour la Protection de la Nature et sa base de données « OpenObs » ;
- L'inventaire communal de la DREAL Occitanie : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie et sa base de données « Picto Occitanie » ;
- Le site « Biodiv'Occitanie » recensant les données faunistiques de naturalistes professionnels de la région.
- Le site « Inaturalist » recensant les données faunistiques et floristiques de naturalistes professionnels et amateurs.
- Les documents de planification ont également été consultés : PLU de Murviel-lès-Béziers, SCoT du biterrois, SRCE LR.
- Herpétofaune et mammifères terrestres :

ACEMAV coll., Duguet R., et Melki F., (eds) 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France).

BARRET P., MACDONALD D-W. (1995) – Guide complet des mammifères de France et d'Europe, plus de 200 espèces terrestres et aquatiques. – Collection Les Guides du naturaliste, Edition Delachaux et Niestlé. Paris. 304 p.

Geniez P. & Cheylan M., 2012. – Les Amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaire et biodiversité), 448 p.

Vacher J.P. et Geniez M. (coords.), 2010 - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544 pages.

UICN 2015. La liste rouge des espèces menacées en France – Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. 12 p.

UICN 2017. La liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères de France métropolitaine. 16 p.

- Avifaune :
DREAL Occitanie, Hiérarchisation des oiseaux nicheurs présents en Occitanie, 2019.
- Géroudet P., 2010. Les passereaux d'Europe, Tome 1 Des Coucous aux Merles - Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé, 446p.
- Géroudet P., 2010. Les passereaux d'Europe, Tome 2 De la Bouscarle aux Bruants - Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé, 512p.
- Géroudet P., 2013. Les rapaces d'Europe, diurnes et nocturnes- Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé, 446p.
- Issa N. et Muller Y. coord. 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1 408 p.
- Meridionalis 2015. Liste rouge des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon. 26 p.
- MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D., GRANT P. J (2000) - Le guide ornitho — Delachaux et Niestlé – Paris - 398 p.
- UICN 2016. La liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine. 32 p.

Voici le résumé des données recueillies via la bibliographie :

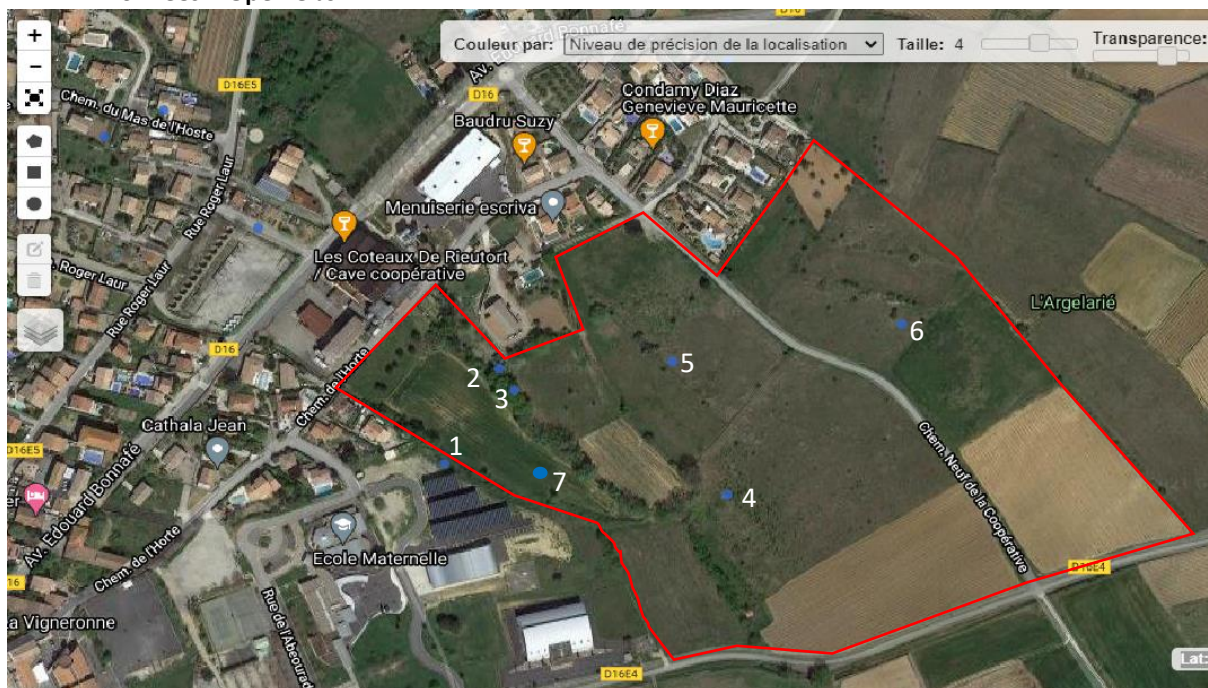
- **Trame verte et bleue du SCoT biterrois et du SRCE Languedoc-Roussillon :**
 - SCoT : un réservoir de biodiversité de la trame bleue (le ruisseau des Prades) traverse le secteur de Labéouradou. Ce cours d'eau dispose d'une ripisylve plus ou moins dense en fonction des tronçons, également classée corridor de la trame verte.
 - SRCE LR : Aucun réservoir ou corridor identifié sur le secteur.
- **Espèces végétales protégées recensées sur la commune** et potentielles sur le secteur (source : synthèse communale DREAL Occitanie) : Iris Jaunâtre, Aristoloche à feuilles rondes (via la Diane, papillon protégé), Glaïeul douteux.
- **Espèces animales protégées recensées sur la commune** et potentielles sur le secteur (source : synthèse communale DREAL Occitanie, INaturalist, Biodiv'Occitanie et données « Faune LR ») :

Nom commun	Nom scientifique	Enjeux / utilisation potentielle du site
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Présence potentielle au niveau de la ripisylve du ruisseau des Prades (chasse, déplacement) Hiérarchisation régionale : Faible
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Présence potentielle au niveau de la ripisylve du ruisseau des Prades (chasse, déplacement) Hiérarchisation régionale : Modérée
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Friche et vignes, alignements d'arbres – Hiérarchisation modérée
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Ripisylve et alignements arborés – hiérarchisation Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Ripisylve et alignements arborés – hiérarchisation Faible
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Ripisylve – Hiérarchisation faible
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Friche et Vignes, arbres avec cavités – Hiérarchisation modérée
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Possible au sein de la ripisylve – Hiérarchisation Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Possible au sein de la ripisylve – Hiérarchisation Faible
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	Possible au sein de la ripisylve – Hiérarchisation Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Friche et Vignes, arbres isolés - Hiérarchisation Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Ripisylve et alignements arborés- Hiérarchisation Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible

Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité - Hiérarchisation Très Fort
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Possible en chasse au niveau des friches et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité - Hiérarchisation Très Fort
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Possible présence au niveau de la ripisylve - Hiérarchisation Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus Major</i>	Possible présence au niveau de la ripisylve - Hiérarchisation Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Possible au sein de la ripisylve – Hiérarchisation Faible
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Possible au sein de la ripisylve – Hiérarchisation Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres/ haies arborées à proximité- Hiérarchisation Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Friche et espaces agricoles ouverts avec arbres à cavités à proximité- Hiérarchisation Modérée
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Possible dans les vignes - Hiérarchisation Modérée
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Friches et Vignes – Hiérarchisation : Modérée
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Friches et Vignes pour Alimentation : Hiérarchisation faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Friches et Vignes pour Alimentation : Hiérarchisation faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Possible au niveau du ruisseau de Prades et des fossés annexes – Hiérarchisation Faible
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Possible au niveau du ruisseau de Prades et des fossés annexes – Hiérarchisation Faible
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	Possible présence au niveau du muret de pierre en limite Sud du secteur, en bord de route – Hiérarchisation très fort
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Possible au niveau du ruisseau de Prades et des fossés annexes – Hiérarchisation Modérée
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Possible présence au niveau des bordures habitées et du muret de pierres au Sud – Hiérarchisation faible
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Possible au niveau du ruisseau de Prades et des fossés annexes – Hiérarchisation Faible
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	Possible au niveau du ruisseau de Prades et des fossés annexes et vignes – Hiérarchisation Modérée

La ripisylve du ruisseau des Prades et les alignements d'arbres et arbres isolés représentent les zones les plus favorables pour la faune du secteur. Les espaces de friches et les vignes sont également potentiels pour un large cortège d'oiseaux, principalement comme zone d'alimentation (présence d'insectes et petits mammifères). Les espèces à enjeux modérés à très fort seront plus particulièrement recherchées sur le secteur d'étude lors des relevés terrain.

• Données « Open Obs » INPN :



Observations naturalistes recueillies sur le site « OpenObs » de l'INPN sur le secteur de « Labéouradou » - 2024 / 2025

Nom commun	Nom scientifique	Point d'observation	Enjeux niveau régional
Rossignol phylomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	1	Faible
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	1	Faible
Escargot mourgueta	<i>Massylaea vermiculata</i>	1	Faible
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	1	Faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	1	Faible
Escargot mourguéta	<i>Eobania vermiculata</i>	1	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	Faible
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	2 et 4	Faible
Euphorbe de characias	<i>Euphorbia characias</i>	3	Faible
Criquet noir-ebène	<i>Omocestus rufipes</i>	4	Faible
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	4	Faible
Verdier d'europe	<i>Chloris chloris</i>	5	Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	5	Faible
Hippolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	5	Faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	5	Faible
Echiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i>	5	Faible
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	5	Faible
Le Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	5	Faible
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	6	Faible
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	7	Faible

Ces observations permettent d'avoir des données sur les insectes présents sur le site, ils sont tous assez communs et représentatifs des friches jeunes, issues de déprises agricoles et d'espaces agricoles. Les oiseaux contactés sont localisés aux abords de la ripisylve et sur les friches annexes. Pas de Flore protégée recensée.

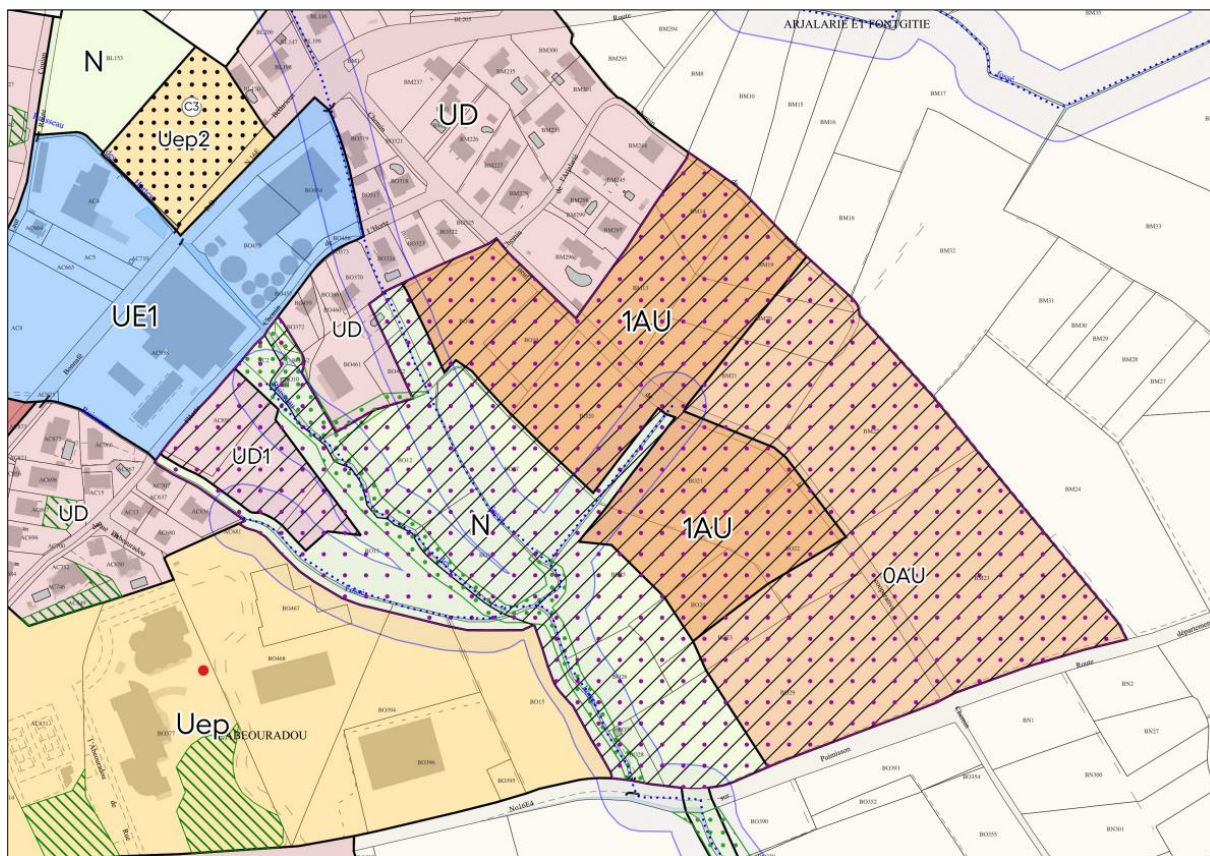
Présentation du projet

La carte ci-contre délimite le projet d'urbanisation du secteur « Labéouradou ». Le secteur se situe en limite Est/Nord-Est du tissu urbain existant. Il se divise en une zone Ud directement urbanisable (à l'Ouest), d'une zone N regroupant la ripisylve et ses abords et de 2 zones AU à l'Est (1AU et 0AU).

A noter que le projet a été intégré au PLU de la commune qui a ensuite été soumis au cas par cas pour l'évaluation environnementale. L'autorité environnementale a conclu à l'absence d'obligation de réaliser une évaluation environnementale.



Localisation du secteur sur le territoire communal



Extrait du zonage du PLU au droit de la zone « Labéouradou »



 Trame verte existante	 Cheminements piétons	 Trame verte ajoutée
 Trame verte renforcée	 Voirie existante à requalifier	 Terrasses
 Zone inondable à aménager	 Voiries à créer	 Alignement d'arbres ajoutés
 Logements de densité supérieure	 Ruisseau des Prades	 Vues à valoriser en direction du centre historique
 Logements de densité inférieure à intermédiaire	 Carrefours à créer	 Zonage
 Jardins partagés	 Arbres existants	 Espace de rétention

Conditions sorties terrain

- 20 mai 2021

Matinée – Beau temps – Vent modéré avec rafales - 13 degrés – Flore et habitats naturels + relevé généraliste espèces faune

- 31 mai 2021

Après-midi – soleil + nuages – Vent modéré - 25 degrés - Flore et habitats naturels + relevé généraliste espèces faune

- 15 Juin 2021

Après-midi – Beau Temps – Vent modéré – 30 degrés - Flore et habitats naturels + relevé généraliste espèces faune

- 21 Octobre 2024

Matinée – Partiellement nuageux – Absence de vent – 15 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques (appréciation des enjeux)

- 16 et 17 avril 2025

Matinée – Partiellement nuageux - Vent nul puis faible – 18 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques

- 15 mai 2025

Inventaires faunistiques nocturnes 20°C, vent faible, ciel dégagé

- 16 mai 2025

Matinée – Ciel dégagé - vent faible – 20 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques

Habitats naturels et Flore

Méthodologie des relevés floristiques

- Préalablement aux investigations de terrain, les espèces déterminantes et protégées seront recherchées dans la bibliographie (dans le cas de cette étude, les bases de données : SILENE V2, INPN, DREAL). Une attention particulière sera portée pour la recherche des espèces protégées recensées sur la commune et potentielles sur le secteur d'étude.

- L'étude de la flore concerne l'ensemble du secteur d'étude. Chaque espèce sera rattachée à l'habitat sur lequel elle a été identifiée. Il s'agit d'un inventaire floristique simple (liste des plantes présentes au sein d'une formation végétale), des transects en diagonale dans chaque parcelle ont été réalisés pour le relevé de la flore du secteur d'étude. A noter que les espèces précoces (floraison mars/avril) n'ont pas pu être relevées, la mission ayant débuté mi-mai.

La flore et les habitats naturels recensés en 2021 ont été confirmés en 2024 et 2025, aucune modification significative n'a été observée sur le terrain dans ce laps de temps.

Flore relevée sur le secteur d'étude

Nom commun	Nom scientifique
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i>
Vigne	<i>Vitis vinifera</i>
Frênes à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Rumex	<i>Rumex acetosa</i>
Inule visqueuse	<i>Dittrichia viscosa</i>
Silene blanche	<i>Silene latifolia</i>
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>
Asperge	<i>Asparagus acutifolius</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
Orchis pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
Cardère sauvage	<i>Dipsacus sativus</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Trèfle bitumineux	<i>Bituminaria bituminosa</i>
Gueule de loup	<i>Antirrhinum majus</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Buisson ardent	<i>Pyracantha</i>
Figuier	<i>Ficus carica</i>
Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Laurier tin	<i>Viburnum tinus</i>
Lotier rouge	<i>Lotus tetragonolobus</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>
Laiteron maraicher	<i>Sonchus oleraceus</i>
Euphorbe reveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>
Vesce de bengale	<i>Vicia benghalensis</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Genêt d'Espagne	<i>Spartium junceum</i>
Oliviers	<i>Olea europaea</i>
Amandiers	<i>Prunus dulcis</i>
Pistachiers lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia pistalochia</i>
Lierre	<i>Hedera helix</i>
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i>
Fausse roquette jaune	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>
Grande Mauve	<i>Malva sylvestris</i>
Urosperme de Daleschamps	<i>Urospermum dalechampii</i>
Orge	<i>Hordeum vulgare</i>
Ray grass	<i>Lolium spp.</i>
Sauge à feuilles de verveine	<i>Salvia verbenaca</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Paturin annuel	<i>Poa annua</i>
Vergeronnette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Barbon andropogon	<i>Bothriochloa barbinodis</i>
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>
Fausse roquette blanche	<i>Diplotaxis erucoides</i>
Chardon marie	<i>Silybum marianum</i>
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Tamaris d'Afrique	<i>Tamarix africana</i>
Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i>
Chicorée amère	<i>Cichorium intybus</i>
Sureau hièble	<i>Sambucus ebulus</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>
Clématite odorante	<i>Clematis flammula</i>

Brachypode de Phénicie	<i>Brachypodium phoenicoides</i>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i>
Blackstonie perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i>
Anthémis des champs	<i>Anthemis arvensis</i>
Centhranthe chausse-trappe	<i>Centhranthus calcitrapae</i>
Chardon élégant	<i>Galactites tomentosus</i>
Seneçon du cap	<i>Senecio inaequidens</i>

Au total, **65 espèces** ont été identifiées sur le secteur d'étude, ce qui représente une faible diversité floristique. Les espèces sont typiques des milieux en présence : friches avec sol perturbé récemment abandonnées, bords de chemin et de friches plus sèches (partie Est du secteur en coteaux, moins drainés par le ruisseau des Prades).

Aucune espèce protégée n'a été recensée, un effort de prospection a été fait au niveau des fossés concernant l'aristoloche à feuilles rondes, espèce hôte de la Diane, l'espèce n'a cependant pas été relevée.

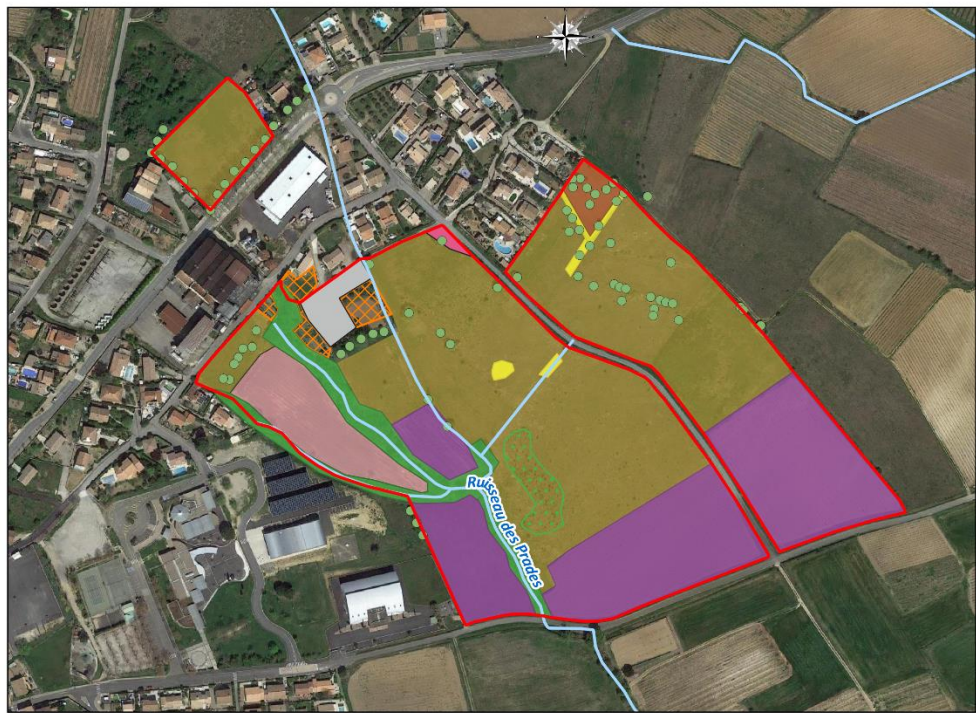
Méthodologie de caractérisation des habitats naturels

Les relevés floristiques et l'étude de l'association des végétaux (phytosociologie) ont permis d'identifier, caractériser et cartographier les habitats naturels présents sur le secteur d'étude. La typologie utilisée sera celle du code Corine Biotope et EUNIS.

Douze habitats naturels ont été identifiés et cartographiés sur le périmètre du secteur « Labéouradou ».

- **Tableau** : emprise des différents habitats naturels sur l'emprise stricte du secteur

Code Corine Biotope	Code EUNIS	Nom CB (2015)	Enjeu de conservation
89.22	J5.41	Fossé	Faible
83.21	FB.4	Vignoble	Faible
84.1 / 84.2	G5.1 / FA	Alignement d'arbres et bordures de haies	Modéré
86.2	J1.2	Village	Très faible
87.1	I1.5	Terrains en friche	Faible
87.2	E5.13	Zones rudérales	Faible
31.831	FB.3	Ronciers	Faible
44.63	G1.33	Frênaie	Faible
82.11	I1.1	Cultures annuelles (catégorie petites monocultures intensives (<1ha))	Très faible
24.16	C2.5	Ruisseau temporaire	Modéré
44.61	G1.31	ripisylve : forêts riveraines méditerranéennes à peupliers	Modéré
85.3	I2.2	Jardins/Potagers	Faible



Source : BD TOPO - Google Satellite
Réalisation : NORMECO, Qgis 2.8.7, 2021

Légende

- Secteur "Labéouradou"
- cours d'eau et fossés
- Frênes
- Alignement arboré
- bâti
- Vignes
- Ripisylve
- Céréales
- Sol à nu, arable
- Espace rudéral
- Potager
- Ronciers
- Friche



Description des habitats naturels

➤ Fossé

Le fossé identifié sur le secteur draine les eaux pluviales vers le ruisseau des Prades. Il traverse une grande friche. On y retrouve une végétation hydromorphe (aristoloches, joncs), couplée à une végétation issue des friches voisines (vesces, graminées). Quelques arbustes profitent de l'humidité retenue dans le fossé pour s'y développer (Frênes, Lierre terrestre, Ronciers, Chêne pubescent).

Aucune flore protégée n'a été recensée lors des relevés de terrain. Ce fossé est à conserver au sein du projet pour faciliter l'évacuation naturelle des eaux pluviales.



➤ Ripisylve

Le ruisseau des Prades abrite une belle ripisylve, peu épaisse mais avec des individus de grande taille. La ripisylve se compose d'un mélange d'essences dominées par le peuplier et le frêne, une sous-strate arbustive se développe également avec des genêts, ronces, vignes, lierres.... Elle est identifiée par l'habitat : « Galeries forestières riveraines bordant les cours d'eau et les autres plans d'eau de la Provence et du Languedoc ».

Cette ripisylve est à conserver, elle rend des services écosystémiques pour la gestion de la qualité de l'eau et la régulation des inondations, elle est aussi un réservoir de biodiversité à l'échelle du secteur et un corridor écologique à l'échelle de la commune (voir chapitre « continuités écologiques » ci-après).



➤ Vignoble

Les vignes présentent des enjeux écologiques faibles en raison des modalités d'exploitation. Le sol des vignobles est assez riche et caillouteux et la végétation herbacée y est très réduite. Ce milieu offre à la petite faune un espace de déplacement chaud, à large Champ de vision et est donc plus favorable à la présence de Reptiles en déplacement et nourrissage que d'autres parcelles agricoles. La vigne (et la friche voisine) enclavée au sein de deux bras du ruisseau de Prades sont à écarter de l'urbanisation, cette zone étant liée à l'utilisation de la ripisylve par la faune.

La diversité végétale accompagnante des vignes est pauvre, l'intérêt écologique est très faible.



➤ Alignements arborés

Des alignements arborés et arbres isolés sont présents sur les terrasses de l'Est du secteur, elles sont composées d'arbres isolés, plutôt fruitiers (amandiers, oliviers, figuiers) et d'une végétation buissonnante limitée (ronciers, pistachiers). Un alignement d'arbres et arbustes d'essences variées est également présent de manière perpendiculaire à la ripisylve du ruisseau de Prades, quelques Pins sont aussi présents en bordure du chemin de l'Horte.

Les oiseaux peuvent nicher dans ces arbres et buissons, pour autant aucune espèce végétale ou animale protégée ou à enjeu de conservation significatif n'a été observée lors des relevés de terrains, la biodiversité y restant extrêmement commune. Ces alignements arborés et arbustifs sont utilisés comme corridors écologiques secondaires par la faune pour se déplacer au sein du secteur et sur le territoire communal.

Intérêt écologique avéré, alignements arborés à conserver au maximum, seuls les Pins présentent un intérêt moindre par rapport aux feuillus. Possibilité de « nettoyer » les ronciers ou autres fourrés mais conservation des arbres, plantation d'une strate buissonnante en accompagnement des alignements d'arbres des terrasses recommandée.



Oliviers en bas du secteur des terrasses



Alignement en bordure de ripisylve



Alignements de fruitiers en haut des terrasses Est



Pins en bordure du chemin de l'Horte

➤ **Terrains en friches et zones rudérales**

Ces habitats naturels correspondent à des zones dans lesquelles une végétation herbacée puis arbustive, d'abord typique des milieux perturbés puis de plus en plus autochtone, se développe.

Les friches du secteur correspondent à d'anciens terrains agricoles tandis que les zones rudérales correspondent aux bords de chemins, de routes ou à des espaces abandonnés dans lesquels la végétation peut se développer.

Les enjeux floristiques de ces milieux sont souvent faibles, seules des espèces dites pionnières adaptées aux milieux perturbés et extrêmement communes s'y développant.

Les enjeux faunistiques sont quant à eux extrêmement variables selon la localisation de ces milieux, concernant notamment les terrains en friches.

Les friches représentent en effet parfois les seuls espaces non perturbés par l'homme au sein de vastes plaines agricoles et se retrouvent ainsi être des refuges pour la biodiversité.

A l'inverse, la proximité de nombreux espaces naturels peut faire que ces terrains en friches seront délaissés par la faune qui trouvera des espaces plus accueillants au sein des zones non-anthropisées.

Sur le secteur, les friches peuvent constituer des zones de nourrissage précieuses pour la faune et notamment l'avifaune circulant sur le secteur, la commune dispose de nombreuses autres friches sur son territoire, plus éloignées de l'urbanisation et des dérangements.

On distinguera sur le secteur, des friches plus ou moins anciennes. Les plus récentes correspondent à des parcelles dont l'activité a été arrêtée il y a quelques années seulement (1-2 ans), sol pauvre, faible biodiversité végétale. Intérêt écologique très faible. Dans les friches dont l'activité agricole s'est arrêtée depuis plus longtemps, la biodiversité végétale y est plus importante que pour les friches récentes, l'intérêt écologique pour les insectes et les oiseaux (alimentation), pouvant être classé comme modéré, elles sont également utilisées comme zone de passage pour les autres espèces animales.

Les friches du secteur sont relativement récentes, elles présentent en effet une strate herbacée composée notamment de poacées et de légumineuses. Quelques arbres isolés se sont développés aux abords des fossés.



Friches pauvres du secteur



Friches issues de la déprise agricole, dominée par le Fenouil et le Laiteron Maraîcher



Gesse annuelle



Coquelicot



Gueule-de-Loup



Vesce pourpre foncé



*Friches plus denses et drainées par le fossé, on notera la présence d'*Anacamptis Pyramidalis* ; la présence de vignes atteste de leur passé agricole*

➤ Frênaie

La jeune frênaie du secteur d'étude est identifiée sous le code EUNIS G1.33 FRÊNAIES RIVERAINES MÉDITERRANÉENNES et Corine biotope CB: 44.63.

Il s'agit d'un bosquet peu dense où les frênes à feuilles étroites se sont développés au profit d'inondations ponctuelles de la friche. Il doit s'agir d'un point bas du secteur d'étude, soumis à des inondations courtes, lors d'épisodes pluvieux intenses.

Cet habitat présente un intérêt écologique modéré, il indique surtout le caractère temporairement inondé de cette zone. Il sert de refuge pour la faune du secteur et les oiseaux, c'est une zone d'habitat secondaire pour les espèces inféodées à la ripisylve du ruisseau de Prades. Les frênes sont à un stade jeune de développement. Il est conseillé de maintenir une frange de frênaie dans le projet, les arbres limitant l'inondabilité du secteur et épaississant la ripisylve existante.



Frênaie du secteur d'étude

➤ Ruisseau des Prades

Le ruisseau des Prades est à écoulement temporaire, seulement en eau lors d'épisodes pluvieux intenses. Deux bras sont présents sur le secteur d'étude, l'un accompagné d'une belle ripisylve, l'autre quasiment exempt de toute végétation accompagnatrice, il s'apparente plus à un fossé, entretenu par fauchage.

Le lit du ruisseau est à conserver bien entendu.



Ruisseau des Prades sur le secteur, dans sa partie sans ripisylve

➤ Culture annuelle

A l'Ouest du secteur, une parcelle de culture annuelle est présente. Elle s'accompagne de quelques espèces messicoles (coquelicots, vesces...). L'intérêt écologique de la parcelle ne réside qu'en une zone d'alimentation secondaire et une zone refuge pour la faune.



Note écologique – Volet faune – Contexte et limites de l'étude

Tableau : Calendrier et déroulement des inventaires

Date du suivi	Nature du suivi	Conditions du suivi
21 octobre 2024	Passage sur site, appréhension des enjeux	15°C, vent très faible, ciel couvert
16 avril 2025	Inventaires faunistiques diurnes	9-17°C, vent nul puis faible, éclaircies
15 mai 2025	Inventaires faunistiques nocturnes	20°C, vent faible, ciel dégagé
16 mai 2025	Inventaires faunistiques diurnes	16-24°C, vent faible, ciel dégagé

Données bibliographiques - Zonages écologiques et réglementaires

Les sites Natura 2000 (ZPS)

Aucun site Natura 2000 désigné pour la conservation des oiseaux (ZPS) n'est situé dans un rayon de 5 km autour de la commune de Murviel-les-Béziers.

Les Plans Nationaux d'Actions

Les Plans Nationaux d'Actions pour les espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du code de l'environnement :

« Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie. Ces plans tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des impératifs de la défense nationale. Les informations relatives aux actions prévues par les plans sont diffusées aux publics intéressés ; les informations prescrites leur sont également accessibles pendant toute la durée des plans, dans les secteurs géographiques pertinents. Un décret précise, en tant que de besoins, les modalités d'application du présent article ».

La zone d'étude se situe au sein et à proximité de sept zonages PNA pour l'avifaune, les reptiles et les mammifères (hors chiroptères).

Figure : Localisation des zonages PNA dédiés à l'avifaune (page suivante)

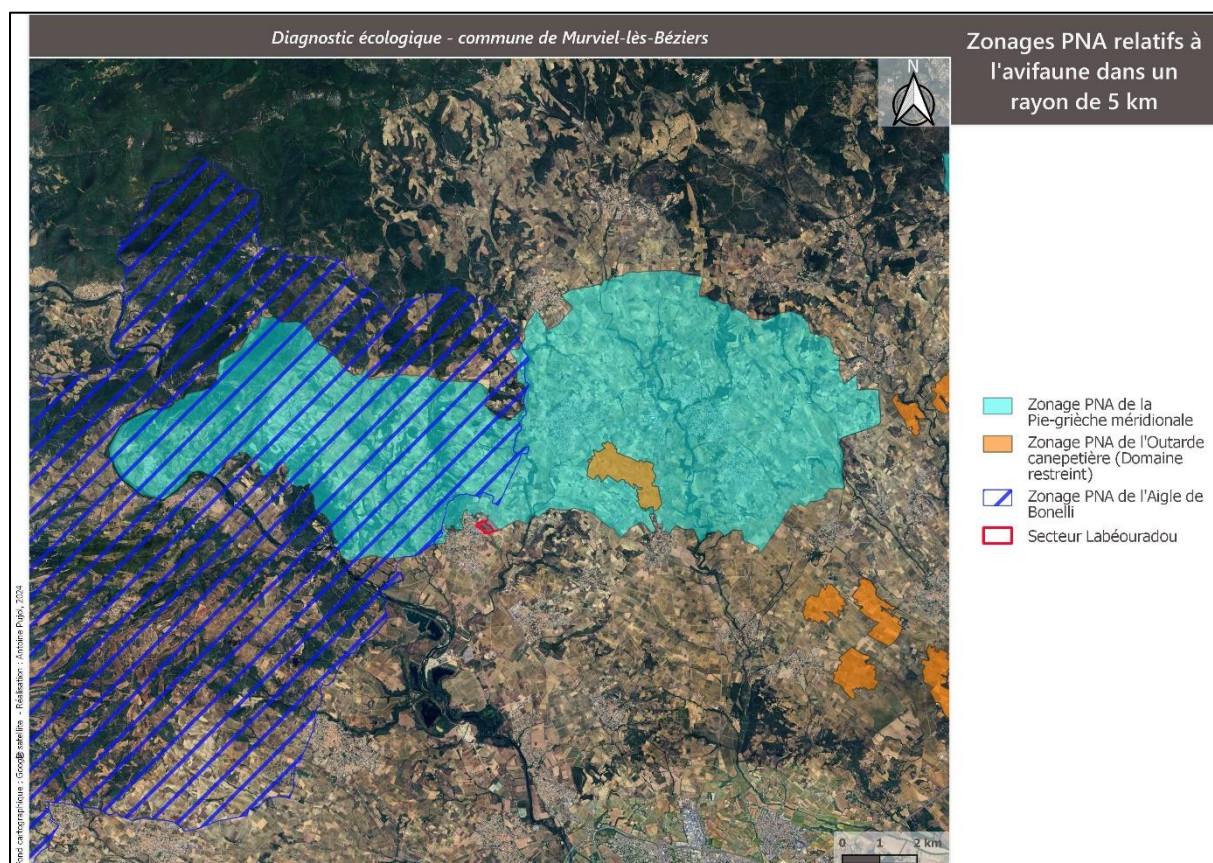
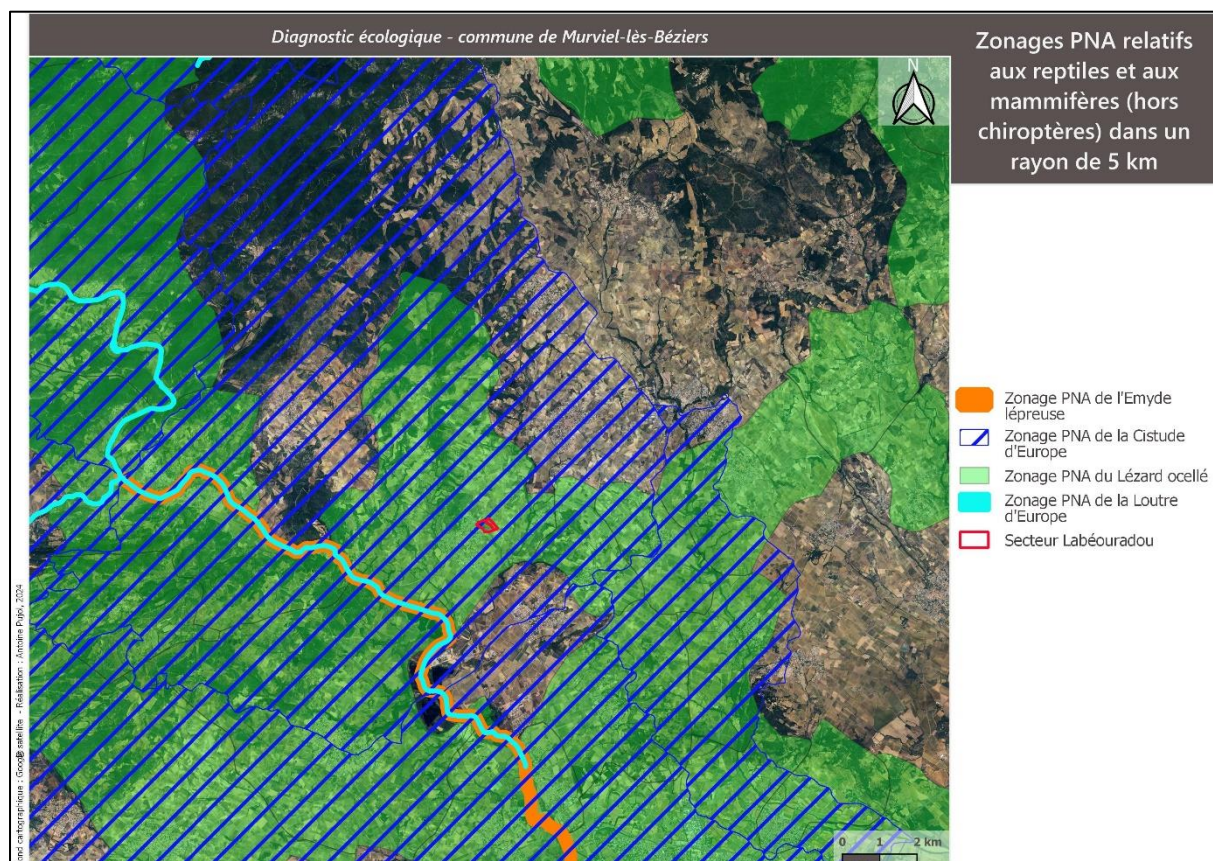


Figure : Localisation des zonages PNA dédiés aux reptiles et aux mammifères (hors chiroptères)



La base de données communales

Faune-Occitanie est un site internet, qui a pour but de regrouper toutes les observations de la faune en région Occitanie.

L'avifaune

Dans cette base de données, 118 espèces d'oiseaux sont mentionnées sur la commune. Ce chiffre comprend à la fois les espèces uniquement de passage localement (migration, hivernage, halte migratoire) et les espèces nicheuses. Parmi elles, certaines présentent un caractère patrimonial de par leur statut de conservation. Le tableau suivant présente certaines espèces nicheuses recensées localement et qui représentent un enjeu supérieur ou égal à « modéré » d'après la DREAL (Hiérarchisation de 2019).

Tableau : Liste de certaines espèces nicheuses à enjeu recensées sur la commune de Murviel-lès-Béziers ces cinq dernières années

Nom vernaculaire	Protection nationale	Annexe I directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale (nicheurs 2016)	Liste Rouge régionale (nicheurs 2015) LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
Busard cendré	Article 3	X	NT	EN	FORT
Guêpier d'Europe	Article 3		LC	VU	MODERE
Linotte mélodieuse	Article 3		VU	NT	MODERE
Milan noir	Article 3	X	LC	LC	MODERE
Petit Gravelot	Article 3		LC	NT	MODERE
Pie-grièche à tête rousse	Article 3		VU	VU	FORT
Pipit rousseline	Article 3	X	LC	VU	MODERE
Rollier d'Europe	Article 3	X	NT	NT	MODERE

Les reptiles

5 espèces de reptiles sont mentionnées dans la base de données communales. Parmi elles, deux possèdent un enjeu patrimonial modéré et le Lézard ocellé constitue un très fort enjeu localement.

Tableau : Liste des espèces de reptiles recensées sur la commune de Murviel-lès-Béziers

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge française	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Art. 3	-	LC	NT	-	MODERE
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	-	FAIBLE
<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	Art.2	-	LC	LC	-	MODERE
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Art. 2	-	VU	VU	Déterminante stricte	TRES FORT
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Art. 3	-	LC	LC	-	FAIBLE

Les amphibiens

1 espèce d'amphibien est mentionnée dans la base de données communales.

Tableau : Liste d'amphibiens recensés sur la commune de Murviel-lès-Béziers

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitat	Liste rouge française	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des grenouilles vertes	-	-	-	-	-	NON HIERARCHISE

Les mammifères terrestres

5 espèces de mammifères terrestres sont mentionnées dans la base de données communales. Parmi elles, deux possèdent un statut patrimonial de par leur enjeu ou leur protection à l'échelle nationale.

Tableau : Liste de certains mammifères terrestres patrimoniaux recensés sur la commune de Murviel-lès-Béziers

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitat	Liste rouge française	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art. 2	-	NT	-	FAIBLE
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Art. 2	-	LC	-	FAIBLE

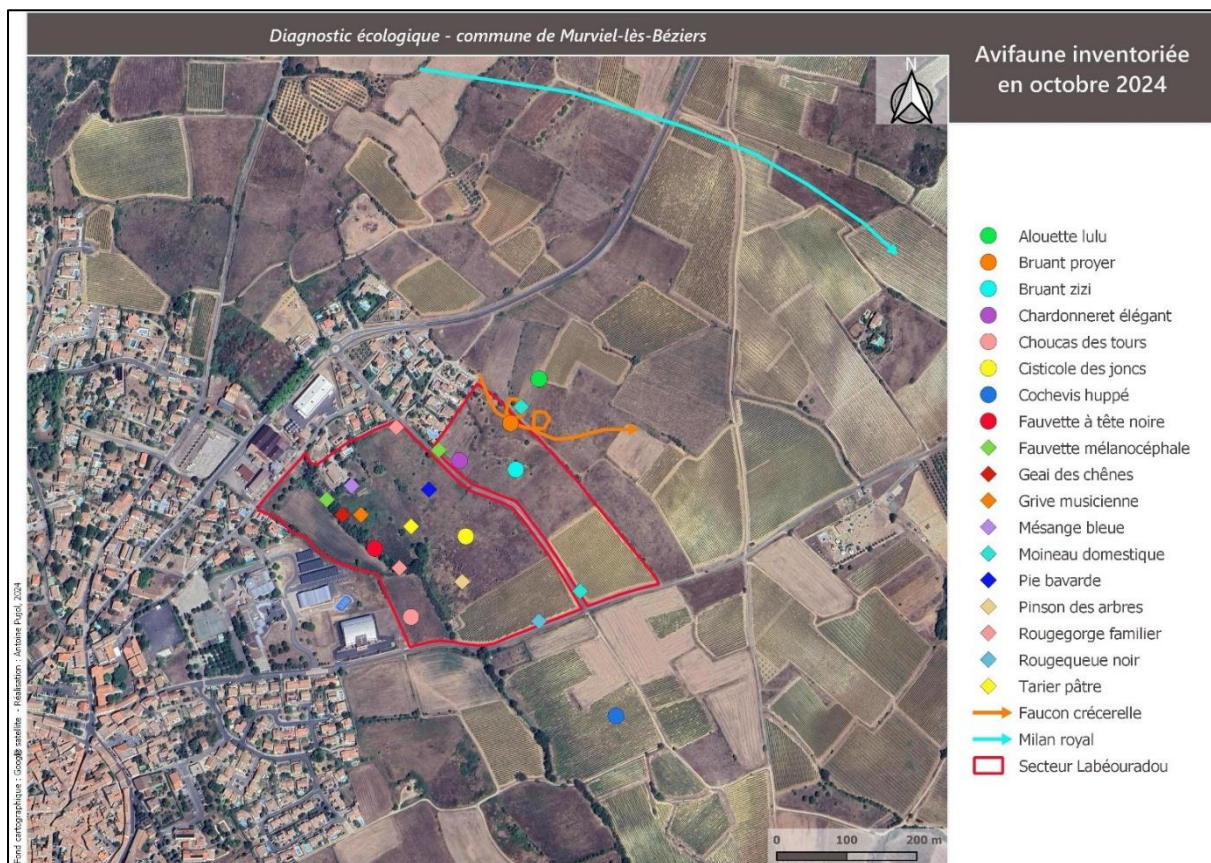
Analyse des données et contexte du site étudié

Au regard des espèces citées précédemment dans la bibliographie et des habitats présents dans la zone d'étude observés lors des passages sur site, nous pouvons appréhender les espèces présentes et potentiellement présentes pour les différents groupes ainsi que les enjeux associés.

L'avifaune

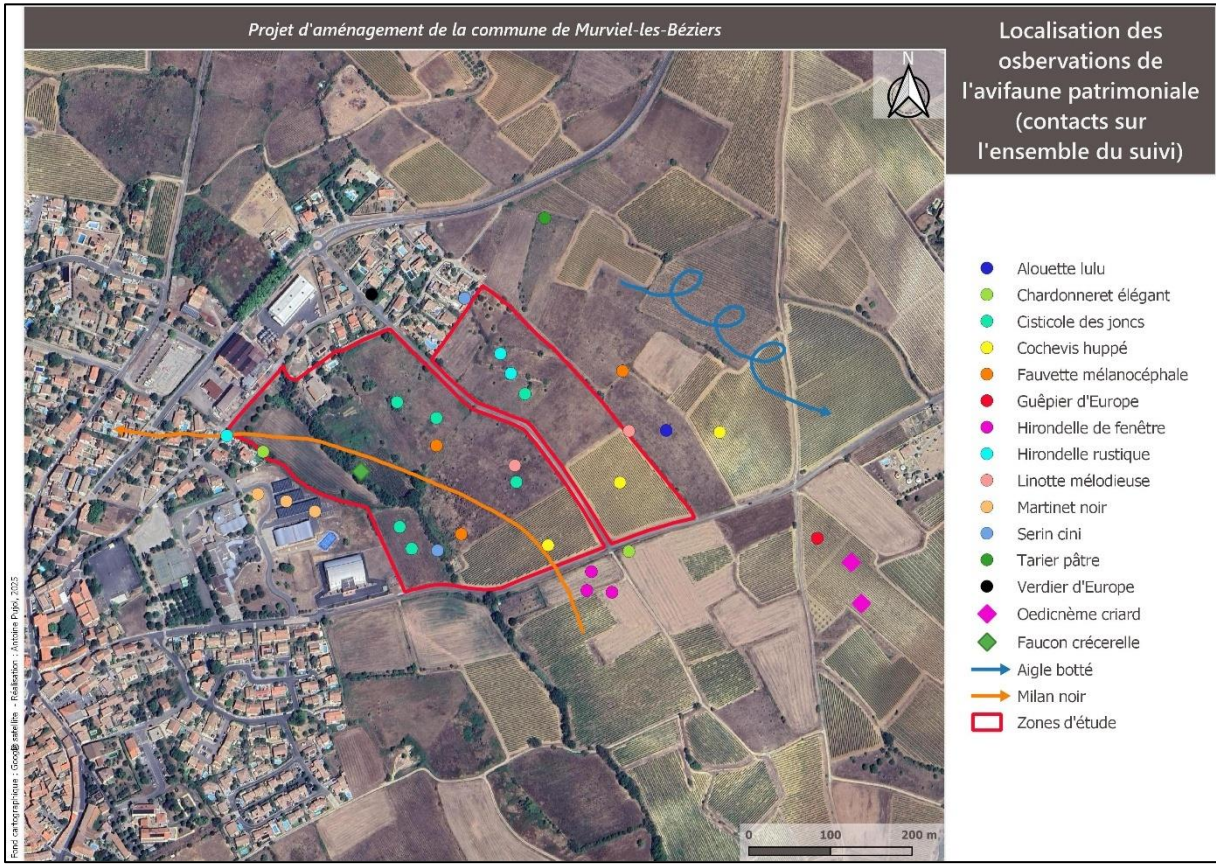
Avifaune inventoriée en octobre 2024

Figure : Avifaune inventoriée en octobre 2024



Avifaune inventoriée au printemps 2025

Figure : Avifaune inventoriée lors des passages 2025



Avifaune inventoriée dans la zone d'étude et sa périphérie proche en période de reproduction

Espèce
Aigle botté
Alouette lulu
Bruant proyer
Bruant zizi
Caille des blés
Chardonneret élégant
Choucas des tours
Cisticole des joncs
Cochevis huppé
Etourneau sansonnet

Faucon crécerelle
Fauvette mélanocéphale
Goéland leucopnée
Guêpier d'Europe
Hirondelle de fenêtre
Hirondelle rustique
Hypolaïs polyglotte
Linotte mélodieuse
Martinet noir
Mésange charbonnière
Milan noir
Moineau domestique
Moineau souldie
Œdicnème criard
Petit-duc scops
Pie bavarde
Pigeon ramier
Rossignol philomèle
Rougequeue noir
Serin cini
Tarier pâtre
Tourterelle turque
Verdier d'Europe
Nombre d'espèces 33

Statut de protection des espèces et enjeux

Tableau : Définition des enjeux pour les espèces recensées dans la zone d'étude et en périphérie

Nom vernaculaire	Protection nationale	Annexe I directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale (nicheurs 2016)	Liste Rouge régionale (nicheurs 2024) Occitanie	Enjeu DREAL Occitanie 2019	Remarques	Enjeu à l'échelle de la zone d'étude
Aigle botté	Article 3	X	NT	NT	FORT	Observé en chasse en périphérie	FAIBLE
Alouette lulu	Article 3	X	LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Bruant proyer	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Bruant zizi	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Caille des blés	-		LC	DD	FAIBLE		FAIBLE
Chardonneret élégant	Article 3		VU	NT	FAIBLE		FAIBLE
Choucas des tours	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Cisticole des joncs	Article 3		VU	LC	MODERE	Espèce nicheuse dans la zone d'étude	MODERE
Cochevis huppé	Article 3		LC	NT	MODERE	Espèce nicheuse dans la zone d'étude	MODERE
Etourneau sansonnet	-		LC	LC	NON HIERARCHISE		TRES FAIBLE
Faucon crécerelle	Article 3		NT	LC	FAIBLE		FAIBLE
Fauvette mélanocéphale	Article 3		NT	LC	MODERE	Espèce nicheuse dans la zone d'étude	MODERE
Goéland leucophée	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Guêpier d'Europe	Article 3		LC	VU	MODERE	Observé en périphérie, non nicheur dans la zone d'étude	FAIBLE
Hirondelle de fenêtre	Article 3		NT	NT	FAIBLE		FAIBLE
Hirondelle rustique	Article 3		NT	NT	MODERE	En chasse, non nicheuse dans la zone d'étude	FAIBLE
Hypolaïs polyglotte	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Linotte mélodieuse	Article 3		VU	NT	MODERE	Espèce nicheuse dans la zone d'étude	MODERE
Martinet noir	Article 3		NT	VU	FAIBLE		FAIBLE
Mésange charbonnière	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE

Milan noir	Article 3	X	LC	LC	MODERE	Observé en chasse	FAIBLE
Moineau domestique	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Moineau soulcie	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Œdicnème criard	Article 3		LC	NT	MODERE	Espèce contactée en périphérie	FAIBLE
Petit-duc scops	Article 3		LC	DD	MODERE	Espèce contactée en périphérie	FAIBLE
Pie bavarde	-		LC	LC	NON HIERARCHISE		TRES FAIBLE
Pigeon ramier	-		LC	LC	NON HIERARCHISE		TRES FAIBLE
Rossignol philomèle	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Rougequeue noir	Article 3		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Serin cini	Article 3		VU	LC	MODERE	Espèce nicheuse dans la zone d'étude	MODERE
Tarier pâtre	Article 3		NT	NT	FAIBLE		FAIBLE
Tourterelle turque	-		LC	LC	FAIBLE		FAIBLE
Verdier d'Europe	Article 3		VU	NT	MODERE	Espèce potentiellement nicheuse dans la zone d'étude	MODERE

Synthèse des enjeux liés à l'avifaune

Les friches et les vignes présentes dans les zones d'étude sont favorables à une avifaune patrimoniale à enjeu modéré comme la Linotte mélodieuse, la Fauvette mélanocéphale ou encore le Cochevis huppé. Ces milieux ouverts sont également favorables à la chasse de rapaces locaux comme le Milan noir et le Faucon crécerelle observés lors des inventaires.

Les milieux arborés sont quant à eux favorables à la nidification du Serin cini et du Verdier d'Europe (enjeu modéré).

Si la zone d'étude est située à proximité du zonage PNA de l'Aigle de Bonelli (enjeu très fort), il est peu probable que cette espèce vienne chasser au niveau du site étant donné sa superficie, la proximité avec les habitations et l'éloignement avec les sites de nidification de l'espèce. Et quand bien même ce rapace fréquenterait le site, cela concernerait des actions de chasse très ponctuelles au regard des éléments précédents, ce qui constituerait un enjeu relativement faible.

Concernant les Pies-grièches à tête rousse et méridionale (enjeu fort et très fort), si les espèces sont connues sur la commune, aucune donnée naturaliste n'a été recueillie au niveau du site étudié lors de la recherche bibliographique et aucune observation n'a été réalisée lors des inventaires. Ces deux espèces ne sont pas considérées comme potentiellement présentes à l'échelle du site.



Friches à enjeu modéré dans la zone d'étude

Les reptiles

Trois espèces de reptile ont été observées dans la zone d'étude et sa périphérie lors des inventaires. Il s'agit :

- **Du Lézard ocellé** : Un mâle a été observé au niveau d'un muret qui borde la partie sud de la zone d'étude lors du passage d'avril 2025. Au mois de mai 2025, c'est une femelle qui a été observée au même endroit, confirmant la présence d'un couple localement. Dans le sud de la France, cette espèce est présente dans divers paysages méditerranéens. Ainsi, on la retrouve dans les zones de garrigue ouverte, dans les maquis peu arborés, dans les vergers d'oliviers et d'amandiers, en bordure de vignes, etc. Le muret sur lequel le couple a été observé lui procure des gîtes tandis que le talus ainsi que les vignes adjacentes constituent des zones de thermorégulation et de chasse.
- **De la Couleuvre de Montpellier** : Un individu a été observé dans un milieu enfriché de la zone d'étude et un cadavre a été découvert sur la route bordant le site. Il s'agit d'une espèce ubiquiste fréquentant divers types de milieux méditerranéens (zones ouvertes, garrigue, contexte forestier, etc.). Elle affectionne notamment les milieux ouverts offrant des abris mais fréquente également les milieux forestiers comportant des trouées et des lisières favorables à la thermorégulation. Il s'agit du serpent le plus commun présent dans la région méditerranéenne française.
- **De la Tarente de Maurétanie** : Un individu a été observé en insolation sur des murets bordant des maisons en périphérie de la zone d'étude. Il s'agit d'une espèce typiquement méditerranéenne qui fréquente les milieux anthropisés tels que les villages, les vieilles villes mais aussi les grandes agglomérations. Dans certaines régions plus restreintes, telles que dans les Pyrénées-Orientales et en Provence, la Tarente de Maurétanie se rencontre également hors des villes, dans les vignes, la garrigue, les vergers ou encore les oliveraies (murs de pierre, cabanons, etc.).

Statut de protection des espèces et enjeux

Tableau : Statuts de protection des espèces de reptiles contactées et potentielles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge française	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
Espèces contactées dans la zone d'étude et en périphérie							
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Art. 2	-	VU	VU	Déterminante stricte	TRES FORT
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Art. 3	-	LC	NT	-	MODERE
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	Art. 3	-	LC	LC	-	FAIBLE

Légende : Liste Rouge France et Languedoc-Roussillon : LC - préoccupation mineure ; NT - quasi menacé ; VU : Vulnérable

Synthèse des enjeux liés aux reptiles

La majorité de la zone d'étude, étant constituée de friche dense, est favorable à des espèces relativement communes comme la Couleuvre de Montpellier (enjeu modéré). La partie Sud de la zone d'étude la plus à l'Est constitue le principal enjeu localement avec la présence du Lézard ocellé, espèce à très fort enjeu de conservation. Le domaine vital de l'espèce comprend le talus et les murets présents ainsi qu'une partie de la parcelle de vigne à minima.

Le Lézard à deux raies, espèce à enjeu faible mentionnée sur la commune, pourrait fréquenter les abords de la ripisylve de la zone d'étude.



Lézard ocellé observé sur le talus de la zone d'étude



Muret fréquenté par le Lézard ocellé dans la partie sud de la zone d'étude

Les amphibiens

Trois espèces d'amphibien ont été observées dans la zone d'étude et sa périphérie lors des inventaires de 2025. Il s'agit :

- **Du Crapaud calamite** : L'espèce a été entendue en périphérie nord de la zone d'étude. Il s'agit d'une espèce pionnière qui pourrait se reproduire dans la zone d'étude ou à minima y trouver refuge en été et/ou en hiver.
- **De la Rainette méridionale** : Des individus ont été entendus en périphérie de la zone d'étude. Le cours d'eau qui traverse cette dernière est potentiellement favorable à la reproduction de cette espèce.
- **Du Discoglosse peint** : Un adulte ainsi que des têtards ont été observés en bordure de la zone d'étude, en aval du cours d'eau qui la traverse.

Statut de protection des espèces et enjeux

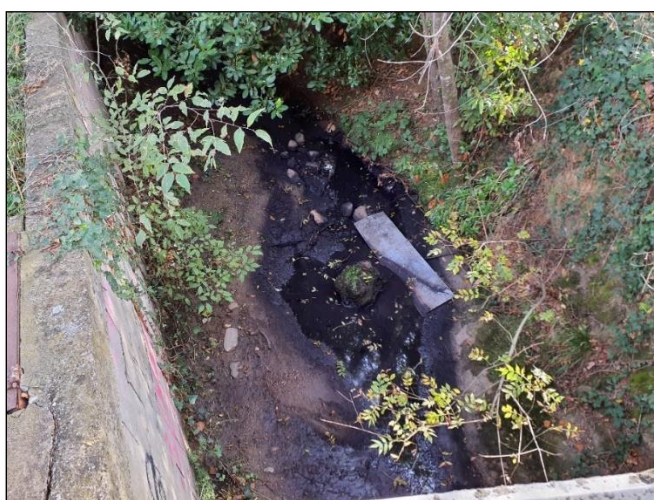
Tableau : Statuts de protection des amphibiens contactés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge française	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
<i>Espèces contactées dans la zone d'étude et en périphérie</i>							
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	-	FAIBLE
<i>Discoglossus pictus</i>	Discoglosse peint	-	Ann. IV	Non évalué	Non évalué	Introduit	INTRODUIT
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	-	FAIBLE

Légende : Liste Rouge France et Languedoc-Roussillon : LC - préoccupation mineure ; NT - quasi menacé

Synthèse des enjeux liés aux amphibiens

Les enjeux apparaissent globalement faibles à l'échelle de la zone d'étude au regard des espèces présentes et potentielles. Néanmoins, le cours d'eau qui traverse la zone d'étude constitue un site de reproduction pour au moins une espèce et devra être préservé. L'enjeu au niveau de ce cours d'eau apparaît modéré.



Ruisseau intermittent favorable à la reproduction des amphibiens dans la zone d'étude

Les mammifères terrestres

La présence de deux espèces de mammifères a été avérée dans la zone d'étude et sa périphérie lors des inventaires de 2025. Il s'agit du Sanglier et du Blaireau européen. Des empreintes de ces deux espèces ont été découvertes en périphérie de la zone d'étude. Cette dernière est fréquentée pour la prospection alimentaire. D'autres espèces comme le Renard roux sont potentiellement présentes localement.

Statut de protection des espèces et enjeux

Tableau : Statuts de protection des espèces de reptiles contactées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitat	Liste rouge française	Déterminance ZNIEFF LR	Enjeu DREAL Occitanie 2019
Espèces contactées dans la zone d'étude et en périphérie						
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	-	-	LC	-	NON HIERARCHISE
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	LC	-	NON HIERARCHISE

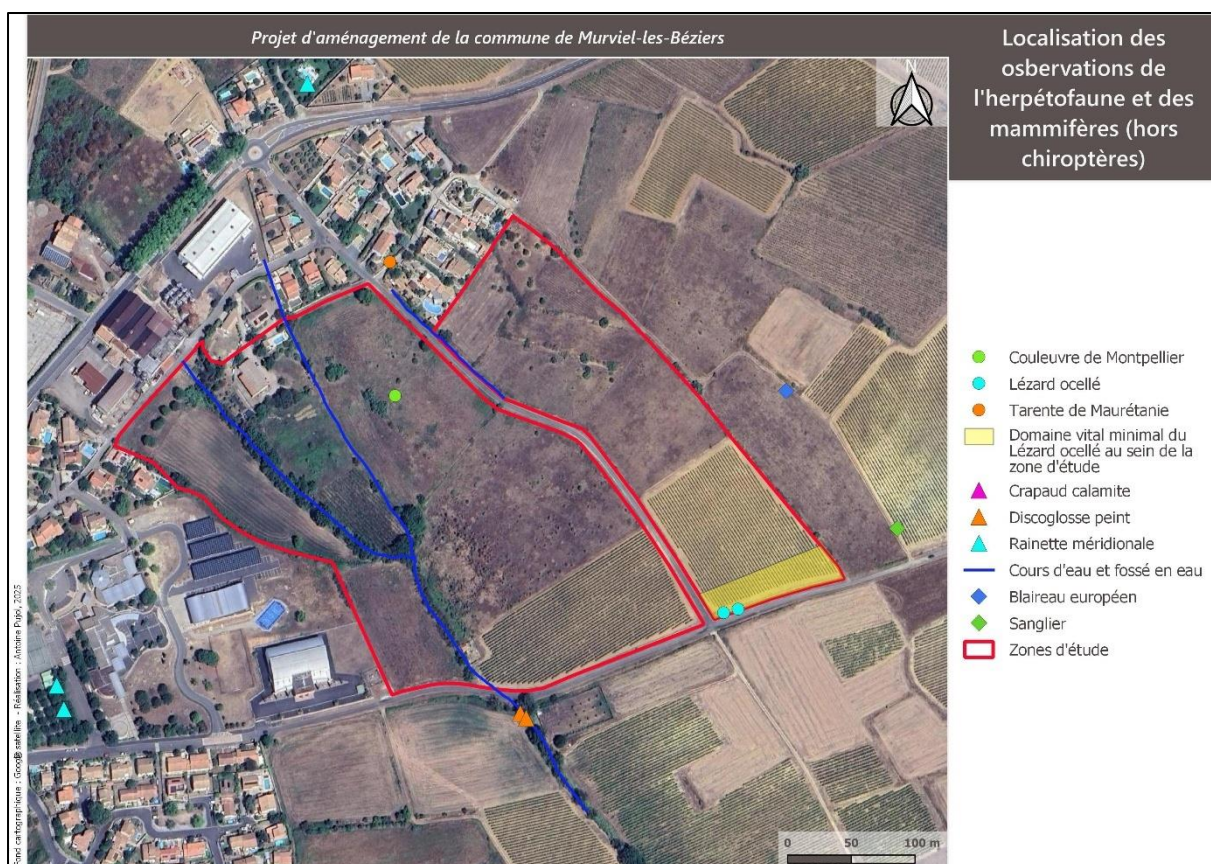
Légende : Liste Rouge France et Languedoc-Roussillon : LC - préoccupation mineure ; NT - quasi menacé ; VU : vulnérable

Synthèse des enjeux liés aux mammifères (hors chiroptères)

Les milieux ouverts de la zone d'étude sont favorables à la prospection alimentaire d'espèces communes à l'échelle locale. Les enjeux apparaissent globalement faibles dans l'emprise de la zone d'étude.

Cartographie de l'herpétofaune et des mammifères (hors chiroptères) contactés

Figure : Cartographie de l'herpétofaune et des mammifères (hors chiroptères) contactés



Les chiroptères

Pour ce groupe, les enjeux pressentis apparaissent globalement modérées sur le site au regard des espèces connues sur la commune et des habitats présents sur le site. La ripisylve et les friches annexes apparaissent potentielles pour le transit et la chasse des chiroptères. L'enjeu au niveau de ces habitats est modéré.

Les insectes

Plusieurs espèces de papillons ont été observées : Demi-deuil, la piéride de la rave, piéride du chou, Mélité orangé. Il s'agit d'espèces communes des friches, bords de chemins et jardins. L'Oedipode rouge a été observé, le bleu est potentiel. Le criquet égyptien a aussi été observé. Ces espèces sont typiques des friches et communes dans le Sud de la France.

Synthèse des enjeux

Au regard de ces différents éléments, des enjeux ont été hiérarchisés au sein de la zone d'étude. Ils regroupent les enjeux flore, habitats naturels et faune.

Ainsi, un enjeu très fort a été identifié localement. Il s'agit :

- ✓ Du talus présent en bordure de vigne qui comporte un muret fréquenté par un couple de Lézard ocellé.

Le reste de la zone d'étude constitue un enjeu modéré :

- ✓ La ripisylve ainsi que son cours d'eau intermittent. Cet habitat naturel arboré présente un enjeu de conservation local modéré et est favorable à la reproduction de passereaux locaux à enjeu modéré et constitue un corridor écologique favorable à plusieurs groupes taxonomiques.
- ✓ Les deux parcelles en friche arbustive et les vignes. Ces milieux ouverts sont notamment favorables à des passereaux patrimoniaux à enjeu modéré ainsi qu'à la chasse des rapaces locaux.

Les secteurs pressentis en enjeu faibles sont :

- ✓ Les milieux bâtis.
- ✓ Les parcelles de friche et de culture rases situées dans la partie ouest du site.

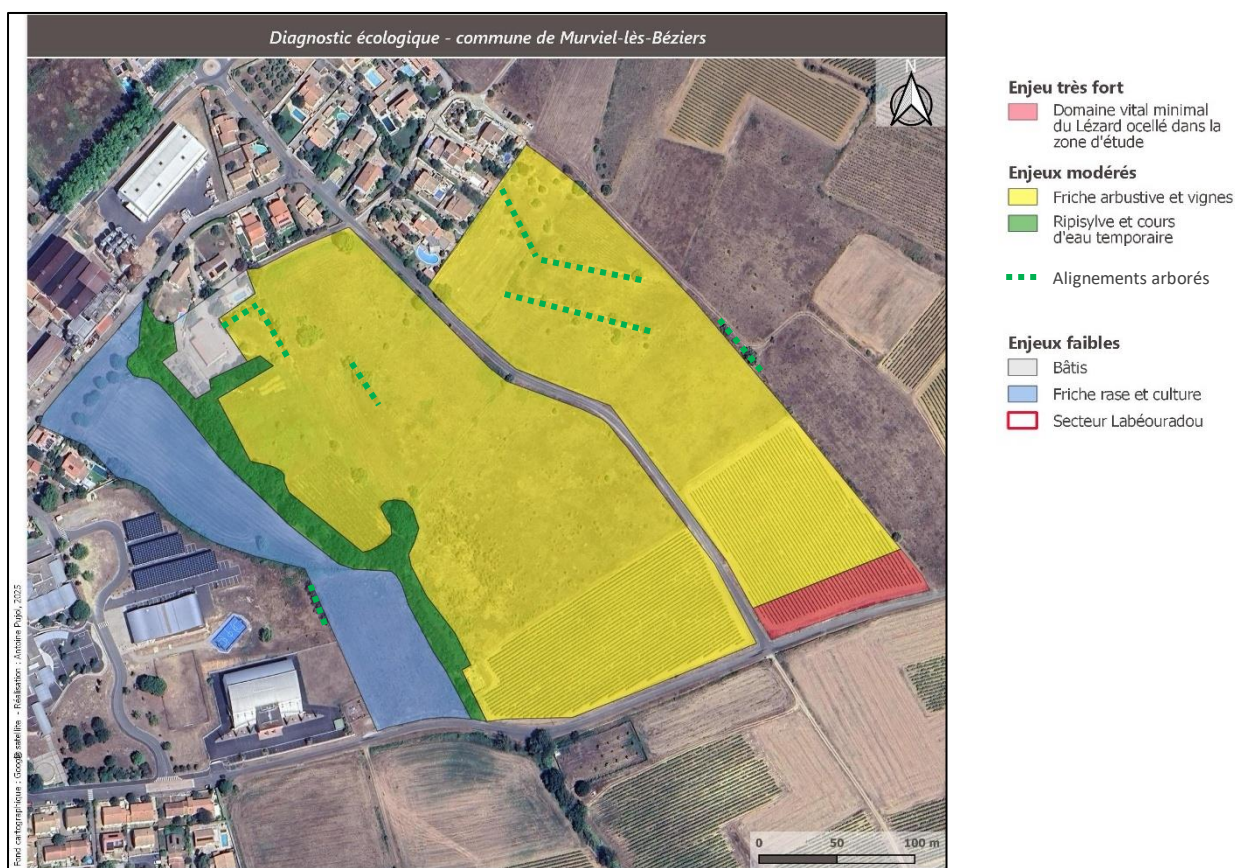
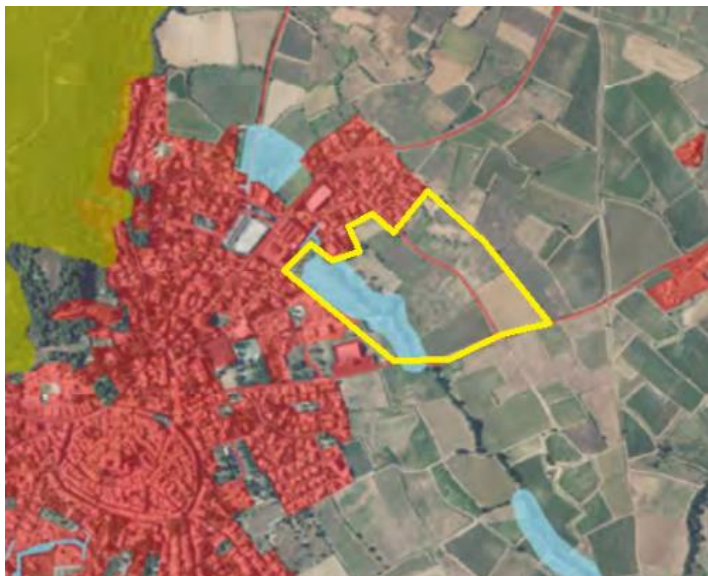


Figure : Cartographie synthétique des enjeux écologiques

Continuités écologiques

Trames vertes et bleues des documents supra-communaux

- **SCoT** : un réservoir de biodiversité de la trame bleue (le ruisseau des Prades) traverse le secteur de Labéouradou. Ce cours d'eau dispose d'une ripisylve plus ou moins dense en fonction des tronçons, également classée corridor de la trame verte.



Trame verte et bleue du SCoT arrêté avec superposition du secteur en projet

réservoirs réglementaires

Trame bleue

Trame aquatique

réservoirs trame humide

Trame verte

réservoirs trame agricole

réservoirs trame ouverte

réservoirs trame boisée

corridors trame agricole

corridors trame ouverte

corridors trame boisée

Éléments fragmentants

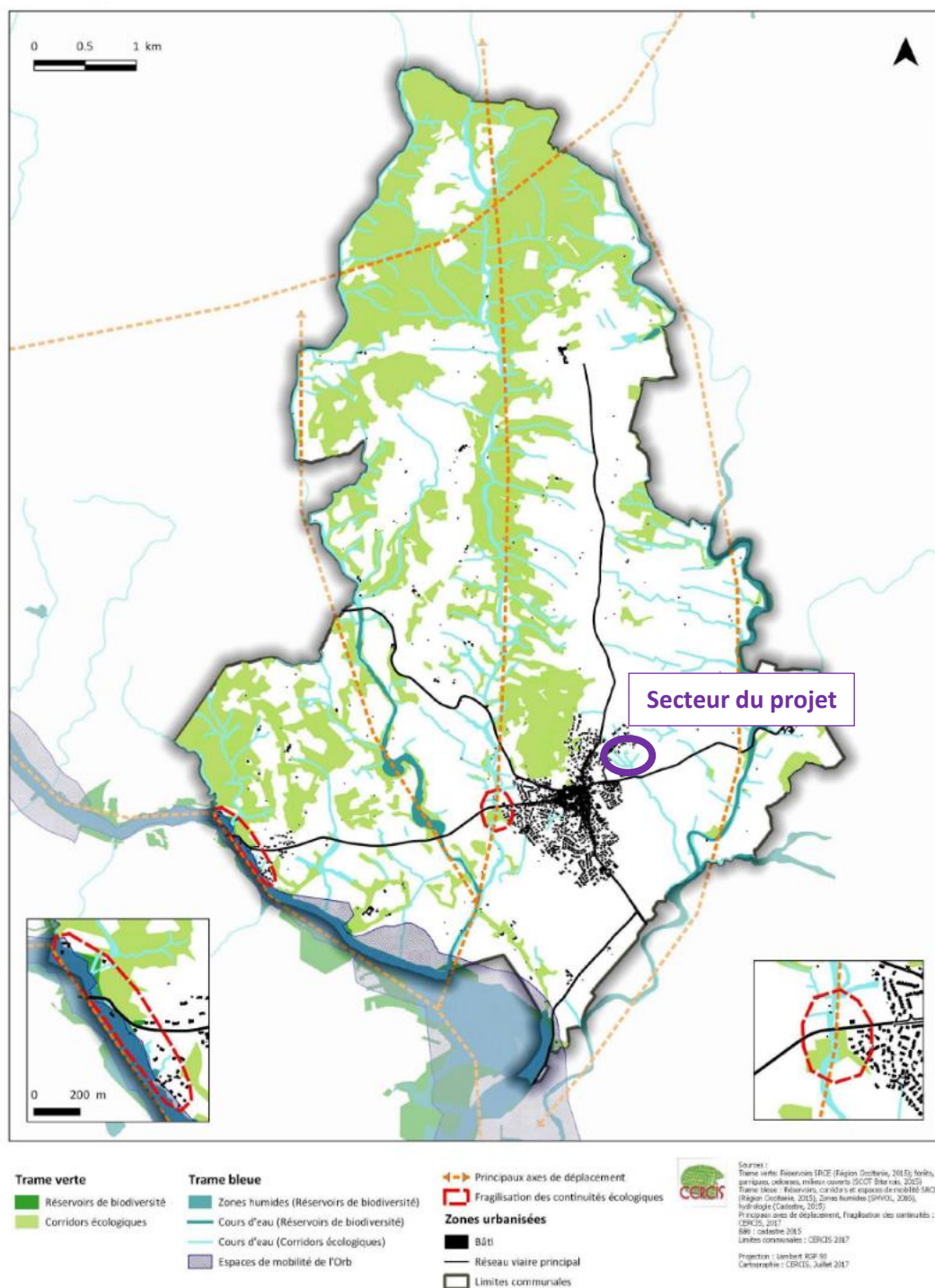
éléments fragmentants

réseau routier principal

- **SRCE LR** : Aucun réservoir ou corridor identifié sur le secteur.

Trame verte et bleue communale

L'état initial de l'environnement du PLU a identifié des corridors écologiques de la trame bleue sur le secteur (voir carte page suivante): le ruisseau des Prades et celui des Hortes ainsi qu'un fossé qui traversent le secteur de Labéouradou. Cette Trame verte et bleue est compatible avec le SCoT approuvé de 2013.



L'aménagement du secteur aura des incidences négatives faibles, notamment grâce à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction suivantes : Maintien du ruisseau des Prades, du ruisseau des Hortes et de leur ripisylve, réservoirs et corridors écologiques.

L'urbanisation de ce secteur n'aura que des incidences faibles, la fonctionnalité des corridors sera préservée grâce aux mesures suivantes :

- Maintien du fossé d'écoulement pluvial identifié
- un recul suffisant des ruisseaux et de leur ripisylve vis-à-vis des futures constructions (10 m environ)
- L'évitement de l'urbanisation en zones inondables, associées à la trame humide (cf étude hydraulique du secteur d'étude).

Ces éléments essentiels de la trame verte et bleue communale ne seront pas détruit. Cette protection a été inscrite au PADD et à l'OAP.

Concernant l'identification de réservoirs « trame humide » sur le secteur par le SCoT, l'étude hydraulique du secteur d'étude a permis d'affiner la localisation des zones inondables sur le secteur. Ces zones, associées à la trame humide, ne seront pas urbanisées, aucune incidence n'est donc attendue sur le réservoir identifié par le SCoT.

Espaces règlementaires

Aucun ENS, ZNIEFF, réserves naturelle ou APPB n'est présent sur la commune, ni aucun site Natura 2000.

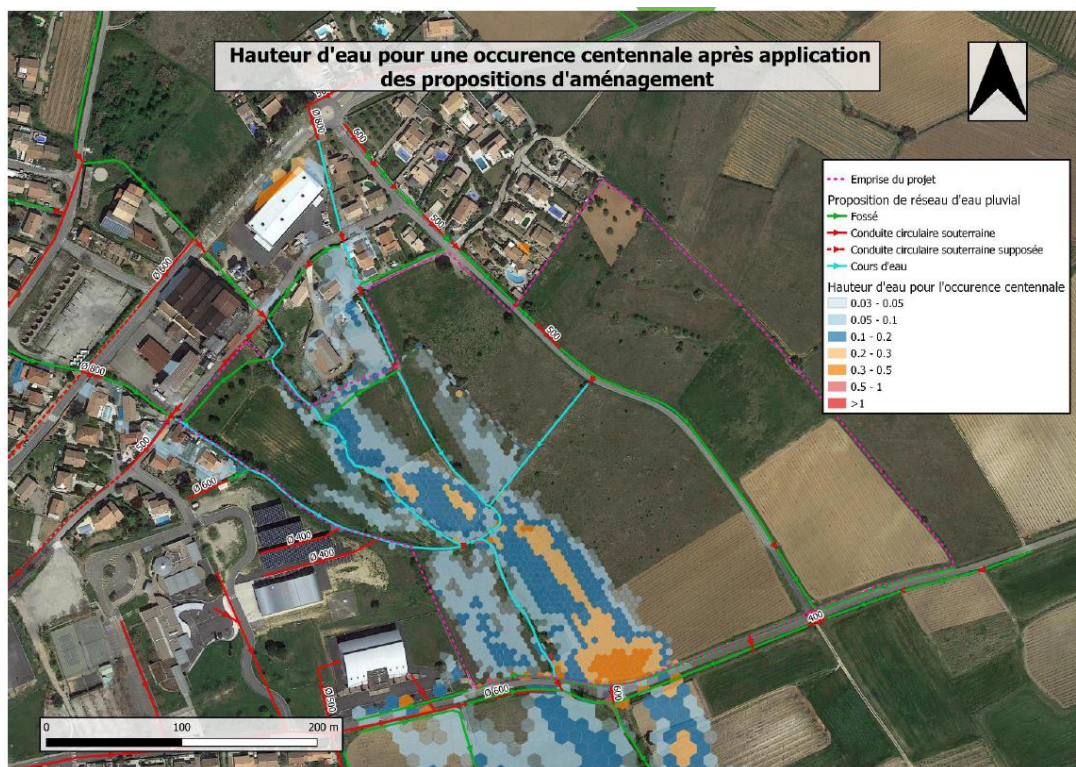
Risques naturels et technologiques

Aucun risque technologique connu sur le secteur.

Le risque sismique est faible, le même que sur le reste de la commune.

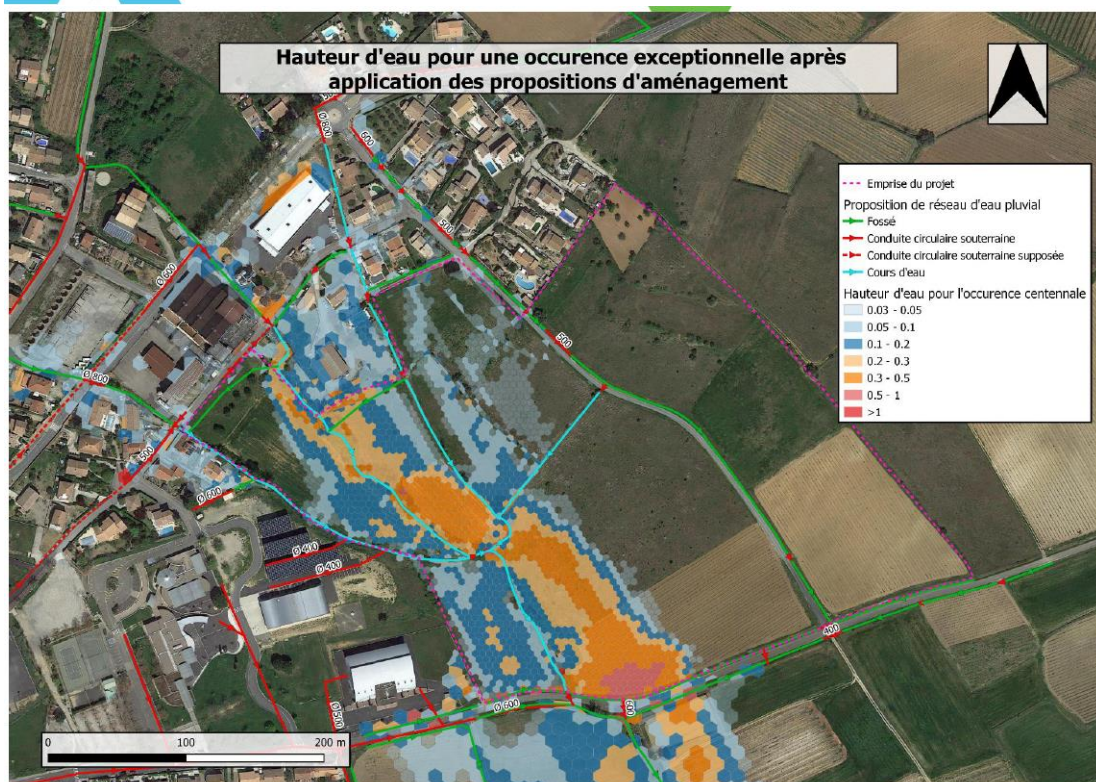
Concernant les risques naturels, le PPRI applicable sur la commune a été approuvé par arrêté préfectoral le 14 mai 2002. Le secteur d'étude se situe en zone blanche du PPRI, le règlement du plan indique sur ce type de zone, la commune doit se prémunir des risques d'inondabilité liés au ruissellement pluvial urbain en cas de pluie intense. Une étude hydraulique du secteur a été réalisée, elle permettra de tenir compte des prescriptions du règlement. La synthèse du diagnostic hydraulique conclut à la présence d'une zone d'expansion de crue entre le ruisseau des Hortes et le ruisseau des Prades. Cette zone se poursuit en parallèle du Ruisseau des Prades en aval de la confluence.

Des prescriptions d'aménagement seront à respecter vis-à-vis du risque hydraulique afin d'exclure tout aménagement en zone à risque (les prescriptions seront données par le cabinet en charge de l'étude hydraulique).



AMENAGEMENT DU SECTEUR DE L'ABEOURADOU
 Ville de Murviel-lès-Béziers
 Etat des lieux, et diagnostic hydraulique
 BZ-09595

GAXIEU
 AU CŒUR DE VOS PROJETS
 GAXIEU.FR



AMENAGEMENT DU SECTEUR DE L'ABEOURADOU
 Ville de Murviel-lès-Béziers
 Etat des lieux, et diagnostic hydraulique
 BZ-09595

GAXIEU
 AU CŒUR DE VOS PROJETS
 GAXIEU.FR

Préconisations de mesures

Mesures de suppression d'impact

E1 – Préserver la ripisylve et le cours d'eau

La ripisylve qui traverse la zone d'étude procure un habitat favorable à la nidification de passereaux ainsi qu'un corridor écologique pour de nombreuses espèces. Le cours d'eau présent est potentiellement favorable à la reproduction des amphibiens. Pour ces différentes raisons, ces deux éléments du paysage devront être maintenus localement et un recul suffisant du ruisseau et de sa ripisylve devra être maintenu (10 mètres minimum). Le porteur de projet veillera à ce qu'aucune altération ni pollution du cours d'eau n'intervienne lors des travaux.

E2 – Préserver l'habitat du Lézard ocellé

Le secteur identifié en rouge fait partie du domaine vital d'un couple de Lézard ocellé (enjeu très fort). Ce secteur devra être strictement évité par le projet afin de permettre au couple de se maintenir localement. Aucun linéaire arboré ne devra non plus être planté dans cette zone, ce qui pourrait rendre les habitats défavorables à l'espèce. Les milieux devront rester ouverts tels qu'ils le sont actuellement.

E3 – Préserver les alignements arborés

Les alignements arborés présents sur la zone d'étude ont un rôle de corridor écologique secondaire et de maintien de talus pour la partie Est du site, ils sont à maintenir et les alignements peuvent être renforcés grâce à des essences similaires, adaptées au climat local, exemple : olivier, amandier, arbre de judée...

E4 – Maintien du fossé d'écoulement pluvial

Le fossé identifié sur le site sera à préserver, ce dernier étant connecté au ruisseau principal traversant le secteur de Labéouradou.

E5 – Exclure l'urbanisation de la trame humide

L'étude hydraulique a permis d'affiner les zones potentiellement inondables associées à la trame humide définie par le SCOT. Ces zones doivent être évitées pour l'urbanisation.

Mesures de réduction d'impact

R1 - Réaliser les travaux les plus impactant en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune

Afin d'éviter la destruction d'individus et de réduire le dérangement sur les différentes espèces, il est préconisé de réaliser les travaux les plus à risque (opérations de terrassement) hors période de plus forte sensibilité.

Concernant l'avifaune, cette mesure vise ainsi à éviter le dérangement et la destruction de nichées au cours de la période de reproduction, période cruciale dans le déroulement du cycle biologique des oiseaux. En effet, dans le cas où les travaux les plus impactant seraient réalisés pendant cette période, il y aurait un risque de destruction ou d'abandon de nichées (dérangement) d'espèces protégées dont certaines d'intérêt patrimonial. Ainsi, la période à éviter en ce qui concerne les travaux de défrichement et de terrassement est comprise entre mars et fin-juillet, couvrant ainsi la période de reproduction des espèces ainsi que l'élevage des jeunes.

Concernant la petite faune, la période de plus forte sensibilité concerne en particulier les reptiles et les amphibiens et correspond à la période de reproduction et d'hivernage. Concernant l'hivernage, dans la mesure où les murets sont conservés (abris utilisés pendant l'hiver), le risque de destruction d'individus apparaît nul au niveau de la prairie. Ainsi, si les murets sont conservés, la période à éviter pour les travaux lourds s'étend de mars à juillet.

Tableau : Périodes sensibles concernant l'avifaune et les reptiles

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Reptiles et amphibiens												

Légende : rouge : période sensible, travaux à proscrire ; vert : période non sensible, travaux possibles

R2 – Limiter l'attractivité de la zone de chantier pour les amphibiens

Certaines espèces d'amphibiens sont capables de coloniser rapidement des milieux remaniés. Afin d'éviter la création de sites de pontes favorables en phase de chantier, les éventuelles ornières créées par les engins devront être régulièrement comblées. Ce comblement pourra être réalisé à partir des matériaux extraits sur place ou par l'apport de sable.

R3 : Réduire le risque de fragmentation des habitats

Afin de permettre à la petite faune, notamment les reptiles et les petits mammifères (Hérisson d'Europe en particulier), de circuler dans ce secteur, les mailles des clôtures installées entre les différents jardins et logements devront être suffisamment larges (de l'ordre de 20cm x 20cm). Dans le cas de murs pleins ou de clôtures avec des mailles inférieurs à 20 cm, des ouvertures d'environ 20 cm x 20 cm seront intégrées.

Mesures d'accompagnement

A1 - Création d'un habitat favorable au Lézard ocellé

Afin de maximiser les chances de maintien du couple de Lézard ocellé présent sur la zone d'étude voire de favoriser l'implantation de nouveaux couples, une zone de 0,64 hectares sera aménagée en faveur de l'espèce. Cette zone sera reliée au territoire actuellement occupé par l'espèce par un corridor. Au niveau de ce nouvel habitat (corridor et zone aménagée), la végétation devra être rase et comporter quelques buissons bas épars. Quelques arbres méditerranéens (Oliviers, amandiers, etc.) pourront également être implantés. Un entretien annuel (gyrobroyage manuel) sera réalisé avec un passage en février et un passage en septembre-octobre (en dehors des périodes sensibles pour la faune) afin de maintenir les milieux ouverts favorables au Lézard ocellé. En parallèle, quatre gîtes spécifiques pour le Lézard ocellé seront créés et positionnés dans les secteurs indiqués sur la carte suivante. Ils s'inspireront de la "méthode Guérineau" et devront ainsi respecter le schéma suivant :

- mise en place d'un caisson en béton à double entrée dans un trou préalablement creusé,
- mise en place de gaines d'environ 10 cm de diamètre reliant les entrées à l'extérieur du gîte,
- recouvrement du caisson par des grosses pierres et des tuiles,
- mise en place d'un géotextile puis d'une couche de sable (site de ponte),
- recouvrement de tuiles et de pierres,
- placement de quelques ardoises ou grandes pierres plates (placettes de thermorégulation).

Illustrations photos tirée du document « Amélioration d'un abri à reptiles réalisés par la Fédération Aude Claire » :



Photo 5 : Positionnement du caisson dans le trou ©Pauline Demonfaucon



Photo 6 : Mise en place des gaines dans le caisson ©Pauline Demonfaucon



Photo 7 : Recouvrement du caisson avec de grosses pierres ©Pauline Demonfaucon



Photo 8 : Disposition de tuiles pour créer des passages ©Pauline Demonfaucon



Photo 9 : Pose des pierres sur les tuiles ©Pauline Demonfaucon



Photo 10 : Installation du géotextile ©Pauline Demonfaucon

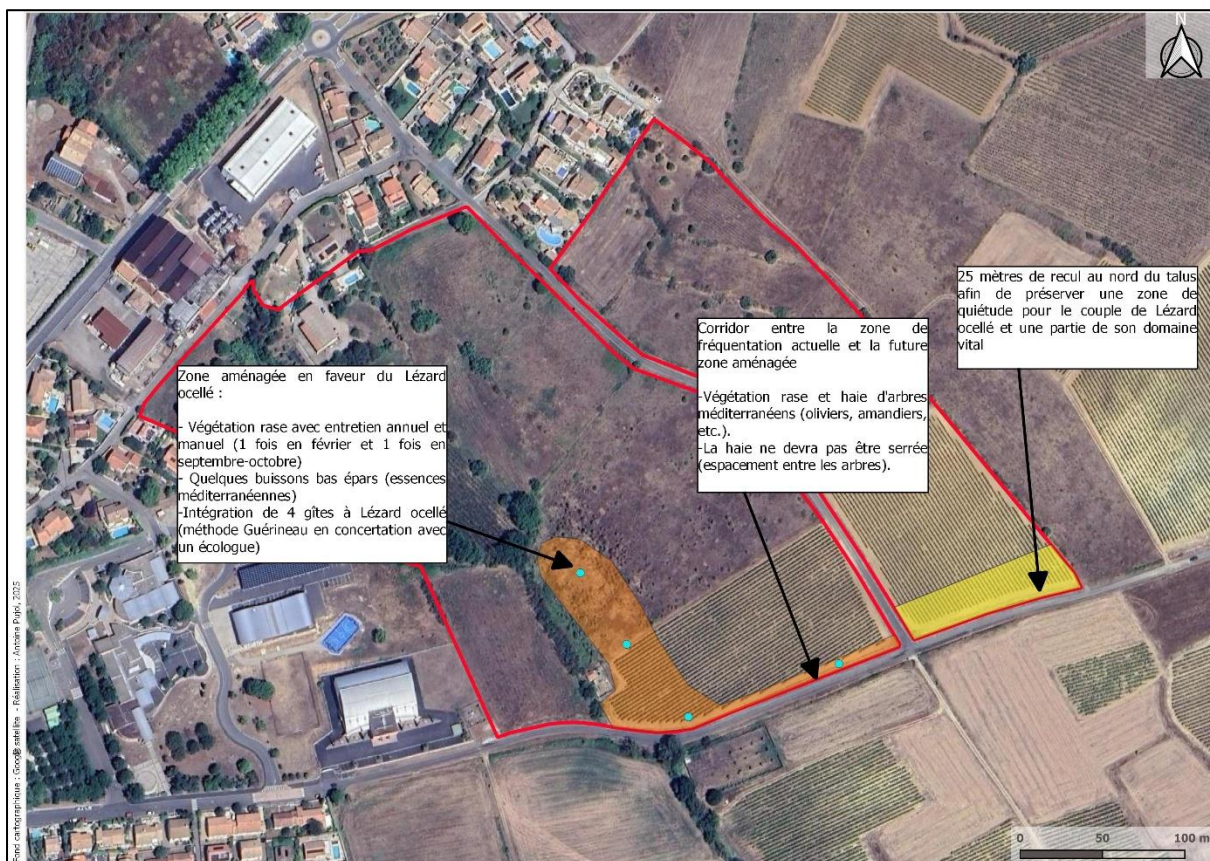


Photo 11 : Sable pour les pontes ©Pauline Demonfaucon



Photo 12 : Positionnement de nouvelles tuiles ©Pauline Demonfaucon

Les gîtes devront être positionnés dans un endroit dégagé et ensoleillé. Le choix de ce positionnement devra être fait en concertation avec un écologue qui accompagnera également la confection des gîtes.



Amélioration d'un abri à reptiles réalisés par la Fédération Aude Claire

A2 - Suivi de l'efficacité des mesures en faveur du Lézard ocellé

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures proposées, un suivi spécifique sur le Lézard ocellé sera réalisé par un écologue pendant cinq années consécutives, et ce, dès la première année des travaux. Un inventaire des reptiles sera ainsi réalisé au niveau de la nouvelle zone aménagée en faveur du Lézard ocellé ainsi que sur le secteur actuellement fréquenté par l'espèce. L'ensemble des espèces observées sera relevé et une attention particulière sera portée sur le Lézard ocellé (maintien du couple actuel, fréquentation des gîtes, etc.).

A3 - Plantation arbustives et arborées en faveur de la faune

Le plan de masse prévoit la création et le renforcement de trames vertes et la plantation d'alignements d'arbres. Afin d'améliorer leur capacité d'accueil pour la faune en général, ces alignements comporteront une strate arbustive ainsi qu'une strate arborée. Précisons que les essences choisies devront être locales. Afin de favoriser la biodiversité locale, nous préconisons de choisir des essences arbustives à arborées locales riches en nectars, pollens ou fruits qui pourront permettre le maintien de certaines espèces localement, notamment l'avifaune des milieux arborés, mais aussi le cortège des insectes pollinisateurs. Rappelons que la zone fréquentée par le Lézard ocellé ne devra pas être concernée par cette plantation.

A4 – Gestion différenciée des espaces verts

Si un entretien des espaces verts doit être mis en place, celui-ci devra être raisonné afin de préserver au maximum la biodiversité locale. Les tontes seront ainsi réduites au minimum et l'usage de produits phytosanitaires sera à proscrire. Il est recommandé d'espacer suffisamment les tontes pour permettre leur fleuraison, et rendre ainsi cet habitat favorable aux insectes pollinisateurs.

A5 - Valorisation des bassins de rétention

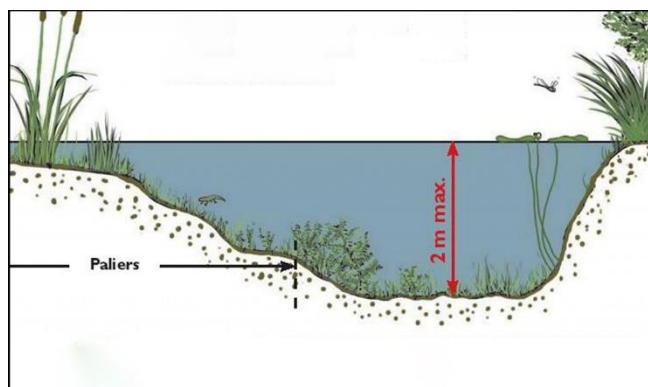
La mise en place des bassins va entraîner un remaniement du sol. Toutefois, une fois les travaux réalisés, les zones pourront offrir des habitats intéressants pour certaines espèces. Il convient pour cela de respecter quelques préconisations.

Les bassins devront, par exemple, présenter une **pente douce** sur au moins une de leurs berges. Les plantations d'espèces végétales aux abords devront être composées d'essences locales. Pour favoriser l'installation des amphibiens, la création de mares au fond des bassins pourra être réalisée si les recommandations techniques et les conditions du sol le permettent. Si les conditions sont remplies, il est donc recommandé la création de mares temporaires avec des formes et des dimensions aléatoires permettant une meilleure naturalité. De ce fait les mares pourront mesurer entre 15 et 100 m², avec des profondeurs de 50cm à 1m50 sous le niveau du bassin.

Il est intéressant de varier les formes et les profondeurs et d'aménager des berges en pente douce avec des paliers. L'automne et le début de l'hiver sont les meilleures périodes pour réaliser les travaux car l'impact sur les espèces animales sera réduit. Le fond des mares sera tassé et tapissée d'argile pour permettre une meilleure étanchéité. A la fin du chantier, du bois et des cailloux plats pourront être positionnés au fond et bordure des mares. Ces mares pourront accueillir les amphibiens, mais aussi un cortège riche d'arthropodes aquatiques, odonates entre autres. Ces mares devront rester temporaires pour éviter l'installation de poissons, néfastes pour les écosystèmes aquatiques.

Pendant les travaux, il faut limiter la circulation d'engins de chantier pour éviter tout tassement des berges et impact sur les formations végétales.

Des gîtes à amphibiens pourront être installés sur le haut des bassins ainsi que gîtes à hérisson et à reptiles. Un entretien léger, si possible uniquement dans l'hiver est également à privilégier pour éviter le risque de destruction d'individus lors de ces opérations.



Schématisme d'une mare écologique (source : ville de Champforgeuil)

Conclusion après mise en place des mesures

Les enjeux les plus forts du site ciblent la présence du Lézard ocellé. Les différentes mesures en faveur du Lézard ocellé visant à maintenir une partie de son domaine vital et à créer de nouveaux milieux favorables permettent d'obtenir des impacts résiduels faibles voire positifs sur l'espèce. En effet, la création de gîtes pourrait à terme permettre la colonisation du site par d'autres couples. La réalisation des travaux en dehors des périodes sensibles et en dehors de la zone actuellement fréquentée par le Lézard ocellé permet de réduire fortement le risque de destruction d'individus. Aussi, la mise en place de différents gîtes, la diversification des plantations et autres mesures favorables à l'accueil d'une biodiversité plus large sur les bassins de rétention aura pour objectif un gain en biodiversité.

Thématique	Nature de l'impact	Habitats, espèces ou cortège concerné	Niveau d'impact brut	Mesures	Niveau d'impact résiduel
Lézard ocellé	Destruction d'habitats	Parcelle de vigne, talus comportant un ou plusieurs gîtes à Lézard ocellé (1 couple)	Très fort	- Préservation du talus où gîte le couple de Lézard ocellé et d'une bande de 25m attenante afin de maintenir une partie du domaine vital de l'espèce - Création d'un habitat favorable au Lézard ocellé - Création de 4 gîtes à Lézard ocellé	Faible voire positif (création de gîtes possible implantation de nouveaux couples)
	Risque de destruction d'individus / Dérangement	Lézard ocellé		- Réaliser les travaux les plus impactants en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune	Faible

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA 2000
À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : ZAC Labéouradou

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : SAS L'ABEOURADOU

Nom et prénom de la personne référente : M. Kevin ORENGO

Commune et département : Béziers, 34500

Adresse : 180 rue de la Ginieisse

Téléphone : 06 29 40 13 07

Fax :

Email : kevin.orengo@angelotti.fr

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Le projet s'inscrit dans le site de Labéouradou, à l'entrée nord-est de Murviel-lès-Béziers, où il prolonge le tissu urbain existant. Pensé comme un quartier à vocation résidentielle, il a été défini en tenant compte des enjeux hydrauliques, paysagers et écologiques propres au site.

Au sein du périmètre de la ZAC d'une emprise d'environ 8,5 ha, le projet se découpe comme suit : zone N $\approx$ 1,7 ha environ, zone 1AU $\approx$ 3,1 ha environ et zone OAU $\approx$ 3,7 ha environ. La surface à urbaniser au sens strict est estimée

à 6.5ha, en raison d'une mesure d'évitement mise en place au sud-est de l'emprise liée à la présence d'un couple de lézards ocellés. Le projet s'organise autour de plusieurs parcelles, de coulées vertes menant à un parc, de voiries internes et de trois bassins de rétention intégrés à l'ensemble. Le chemin Neuf de la Coopérative sera requalifié et un nouveau carrefour reliera le chemin de l'Arjalarie à l'avenue Saint-Martin. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales comprennent des unités de rétention avant rejet au milieu naturel.

Aucune démolition n'est prévue. Le traitement paysager et architectural de l'opération sera défini de manière plus précise dans le cadre de l'élaboration du cahier des prescriptions architecturales de la ZAC.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Murviel-les-Béziers, 34 (Hérault), lieu-dit « Labéouradou ».

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Découpage du périmètre de la ZAC : zone N $\approx$ 1,7 ha ; zone 1AU $\approx$ 3,1 ha et zone OAU $\approx$ 3,7 ha.

Surface de plancher prévisionnelle : 15 000 m²

Habitations projetées : 180 logements environ. Le projet prévoit une consommation d'espace à vocation résidentielle sur des sols à caractère agricole non-cultivés (friches herbacées) et cultivés (vignes).

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

En plus des logements sont prévus :

L'aménagement d'espaces à usage collectif réservés aux voiries, aux stationnements et aux piétonniers (chaussées, trottoirs, stationnement sur espaces publics affectés

ou non à l'usage des logements), réseaux secs (électricité, télécommunications, éclairage public), réseaux humides (eau potable, eau usée, pluvial, eau brute), espaces verts.

L'aménagement d'un émissaire de rejet des eaux pluviales du bassin de rétention vers l'exutoire naturel du ruisseau des Prades (bassin à vocation naturelle avec aménagements en faveur de la biodiversité).

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

☐ rejets en milieu aquatique

☐ pollutions

☒ poussières

☒ bruits

☒ éclairages nocturnes

☐ déchets

☐ piétinements

☐ autres :

Commentaires :

Le projet sera source de bruit et poussières temporaire en phase de chantier, l'impact sera négatif et modéré et impactera les surfaces riveraines directes uniquement (engins sur place et circulation de camions). En phase exploitation, le projet, de par sa nature, ne sera pas source de bruit.

Des éclairages nocturnes seront installés, conformément à la réglementation d'éclairage des voiries en zone urbaine. La commune pratique l'extinction des éclairages en pleine nuit pour réduire la pollution lumineuse, ce nouveau quartier entrera dans la pratique de la commune.

Fournir une carte de la zone d'influence

Surface approximative de la zone d'influence du projet

La zone d'influence du projet reste très limitée car il se situe dans la vallée du ruisseau de Prades, les parcelles agricoles à l'Ouest ne seront que très peu perturbées par l'aménagement de la zone qui se situe « en contrebas ».

De plus la zone est cintrée d'axes routiers au Sud et d'urbanisation au Nord, éléments déjà fragmentant pour les espèces. Seule la ripisylve du ruisseau de Prades est intégrée à la zone d'influence du projet (surface en rouge sur la carte).



Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : 2026
- Date de fin : 2035
- Préciser si les activités sont :
 - ☐ diurnes
 - ☐ nocturnes
 - ☐ ponctuelles
 - ☒ régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

Quartier d'habitation occupé constamment.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

10, 700, 000 € HT

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

Absence de site Natura 2000 sur le site du projet et sur la commune de Murviel-lès-Béziers.

Sites les plus proches :

- à 10,2 km à l'Ouest : la ZPS « Minervois »
- à 15,7 km au Sud-Ouest : la ZPS « Etang de Capestang »
- à 17,6 km à l'Est la ZSC Aqueduc de Pézenas »

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		

	autre :	x	Milieux agricoles : Friche (EUNIS I1.53) Vigne (EUNIS FB.4)
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé	x	Fossé enfriché (EUNIS J5 .41)
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	anthropiques	x	Haie d'espèces non indigènes (EUNIS FA.1) Routes et bâtis (EUNIS J1.2)

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre des études pré-opérationnelles du projet n'a mis en avant la présence d'aucun habitat d'intérêt communautaire sur la zone de projet ni aux alentours directs (cf diagnostic écologique annexé).

Le projet n'aura donc aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 alentours.

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

Il est ici compilé les données pour les 2 ZPS et la ZSC les plus proches mentionnés en amont.

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes			
Oiseaux	A093 Aigle de Bonelli A080 Circaète Jean-le-Blanc A302 Fauvette pitchou A231 Rollier d'Europe A215 Grand-duc d'Europe A091 Aigle royal A379 Bruant ortolan A084 Busard cendré A224 Engoulevent d'Europe A133 Œdicnème criard A255 Pipit rousseline A246 Alouette lulu A072 Bondrée apivore A103 Faucon pèlerin A338 Pie grièche écorcheur A341 Pie-g. à tête rousse A278 Traquet oreillard A252 Hirondelle rousseline A021Butor étoilé A022Bonglios nain A024Crabier chevelu A029Héron pourpré A124Talève sultane A293Lusciniole à moustache A294Phragmite aquatique A381Bruant des roseaux sous espèce méditerranéenne pyrrhuloïde A023 Bihoreau gris A026 Aigrette garzette A027 Grande aigrette A031 Cigogne blanche A032 Ibis falcinelle A081 Busard des roseaux A131 Échasse blanche A135 Glaréole à collier A189 Sterne Hansel A339 Pie-grièche à poitrine rose A133 Œdicnème criard		

	A231 Rollier d'Europe A080 Circaète Jean-le-blanc A093 Aigle de Bonelli		
Mammifères	Minioptère de Schreibers (1310) Petit Murin (1307) Grand Murin (1324) Murin de Capaccini (1316) Grand Rhinolophe (1304) Petit Rhinolophe(1303)		
Amphibiens			
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	Inpn.mnhn.fr Dreal occitanie Etangdecapestang.n2000.fr sites-du-minervois.n2000.fr www.herault.gouv.fr Conservatoire Botanique National-méditerranéen de Porquerolles SINP (Système d'informations sur la Nature et les Paysages) Site Faune-LR iNaturalist.org Biodiv-Occ
Quels sont les contacts pris ?	/
Quels documents avez vous consulté ?	

	Le DOCOB des sites Les FSD
--	-------------------------------

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Diagnostic écologique du site réalisé par les experts indépendants Fanny SECQ (Normeco) et Antoine PUJOL en 2021 et actualisé en 2025 – présent en annexe. Les méthodologies spécifiques à chaque groupe sont explicitées dans le diagnostic écologique joint en annexe.

- 20 mai 2021
Matinée – Beau temps – Vent modéré avec rafales - 13 degrés – Flore et habitats naturels + relevé espèces faune
- 31 mai 2021
Après-midi – soleil + nuages – Vent modéré - 25 degrés - Flore et habitats naturels + relevé espèces faune
- 15 Juin 2021
Après-midi – Beau Temps – Vent modéré – 30 degrés - Flore et habitats naturels + relevé espèces faune
- 21 Octobre 2024
Matinée – Partiellement nuageux – Absence de vent – 15 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques (appréciation des enjeux)
- 16 et 17 avril 2025
Matinée – Partiellement nuageux - Vent nul puis faible – 18 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques
- 15 mai 2025
Inventaires faunistiques nocturnes 20°C, vent faible, ciel dégagé
- 16 mai 2025
Matinée – Ciel dégagé - vent faible – 20 degrés - Flore et habitats naturels + inventaires faunistiques

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre des études pré-opérationnelles du projet n'a mis en avant la présence d'aucun habitat d'intérêt communautaire sur la zone de projet ni aux alentours directs (cf diagnostic écologique annexé).
Le projet n'aura donc aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 alentours.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) /
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

En ce qui concerne les Chiroptères du site de « l'Aqueduc de Pézenas », aucun gîte n'est présent sur la zone de projet, de plus les données du DOCOB n'indiquent pas de déplacement préférentiel dans cette zone pour l'alimentation. Aussi, la localisation en bordure d'urbanisation n'en fait pas un site de choix et d'autres secteurs plus favorables à la chasse sont présents et à plus faible distance de l'Aqueduc et de la colonie.

Pour l'avifaune d'intérêt communautaire, parmi les espèces inscrites dans la ZPS « Etang de Capestang », la plupart sont strictement inféodées à des habitats non-retrouvés sur le site de projet : roselières, étang et milieux humide, mosaïque bocagère. De plus, la distance entre le site et le projet limite fortement les possibilités d'impact direct ou indirect sur l'avifaune patrimoniale du site.

Pour les espèces de la ZPS « Minervois », le diagnostic écologique n'a pas mis en évidence la présence d'espèces d'intérêt communautaire du site sur la zone de projet. De plus, la distance importante et la localisation en bordure d'urbanisation n'en fait pas un site potentiel.

CONCLUSION

Le projet ne portera pas atteinte aux espèces et habitats d'intérêt communautaire des 3 sites Natura 2000 les plus proches (situés à plus de 10 km), absence d'incidences.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Les eaux pluviales sont gérées à l'échelle du projet via un bassin de rétention, empêchant tout déversement d'éventuelles pollutions urbaines dans le réseau hydrographique naturel. Le positionnement du projet en continuité d'urbanisation existante évite la fragmentation des milieux et permet de conserver la fonctionnalité écologique du territoire.

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Le site en projet se situe hors site Natura 2000 identifié et à plus de 10 km des sites les plus proches. Le projet n'altère aucun habitat d'intérêt communautaire, de manière directe ou indirecte. En ce qui concerne les espèces d'intérêt communautaire, aucune n'a été inventoriée sur la zone de projet et aucun n'est potentielle.

En conclusion, le projet d'aménagement de la ZAC « Labéouradou » ne présente aucun effet notable dommageable sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 les plus proches.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

☒ **NON**

☐ **OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 12/11/2025

A : Béziers

Nom et signature : Louis-Pierre
Angelotti

SAS L'ABEOURADOU
180, rue de la Ginieisse - 34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 49 39 49
SAS au Capital de 10 000 €
SIRET 931 115 984 00011